



**HAL**  
open science

# De l'impossibilité d'agir à distance : Quantification comptable et territorialisation dans les bagnes coloniaux de Guyane (1852-1867)

Antoine Fabre, Pierre Labardin

## ► To cite this version:

Antoine Fabre, Pierre Labardin. De l'impossibilité d'agir à distance : Quantification comptable et territorialisation dans les bagnes coloniaux de Guyane (1852-1867). Transitions numériques et informations comptables, May 2018, Nantes, France. pp.cd-rom. hal-01907949

**HAL Id: hal-01907949**

**<https://hal.science/hal-01907949>**

Submitted on 29 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# *De l'impossibilité d'agir à distance : Quantification comptable et territorialisation dans les bagnes coloniaux de Guyane (1852-1867)*

Antoine FABRE

Pierre LABARDIN

**Résumé :** Cet article s'inscrit dans la lignée des travaux de Asdal (2011), sur les limites de la comptabilité à agir efficacement à distance. En combinant les notions d'inscription comptable et de territorialisation, nous montrons comment des facteurs d'inefficacité de l'action à distance peuvent émerger des pratiques de quantification quotidiennes. A partir d'un cas historique de l'introduction d'un système comptable dans les bagnes de Guyane au XIXe siècle, nous avons détaillé un ensemble de choix et d'effets auxquels étaient confrontés les acteurs en charge de la comptabilité. Nous montrons comment des combinaisons de certains choix et effets réduisent l'efficacité de l'action à distance. Les procédures d'enregistrement comptable peuvent favoriser la pérennisation de pratiques préexistantes qu'elles étaient censées modifier. Les processus de valorisation monétaire et d'agrégation des données, en isolant les objets quantifiés d'autres relations de causalité, génèrent des effets inattendus par rapport à ceux prévus.

**Mots-clés :** action à distance, territorialisation, pratiques de quantification, histoire de la comptabilité, XIXe siècle.

**Abstract :** The aim of this paper is to pursue the work of Asdal (2011), focusing on limitations of accounting to act at a distance. Drawing on insights offered by notions of accounting inscription and territorialization, we identify such factors that inhibit the efficiency of action at a distance exploring daily quantification practices in organizations. Drawing on the introduction of accounting in French Guiana penal colonies in mid-nineteenth century, we highlight series of choices and effects faced by actors in charge of accounting. We point out combinations of such effects and choices that lead to emergence of inefficiency factors of action at a distance. Recording procedures may entrench preexisting practices that they are supposed to prevent. Monetary valuation and data aggregation processes, isolating quantified objects from larger causal relationships, may generate unexpected effects than those planned initially

**Key words:** action at a distance, territorialization, quantification practices, accounting history, nineteenth century.

La recherche comptable a défini puis analysé un champ de recherche sur la quantification dans un contexte de financiarisation de l'économie (Chiapello, 2015 ; Chiapello et Walter, 2016). Cette tendance à quantifier un nombre croissant de réalités comptables (Quattrone 2015) ou plus généralement sociales (Espeland et Lom, 2015) a une forte influence sur le réel, même si la quantification ne va pas sans poser de nombreuses questions sur la possibilité même de quantifier (Fourcade, 2011).

Dans une optique foucauldienne, la quantification peut se comprendre comme la combinaison de deux mécanismes complémentaires : la territorialisation et l'action à distance. La première dimension analyse le processus de comptabilisation, quand la seconde insiste sur les effets qu'entraîne le même processus. La notion de territorialisation (Mennicken et Miller, 2012) crée les conditions de cartographie du réel et s'applique à une multitude de situations où la comptabilité est mobilisée (voir par exemple Sargiacomo 2015). La territorialisation influence la problématique de l'action à distance (Robson, 1992). Même si Preston (2006) et Dambrin et Robson (2011) ont montré que des inscriptions comptables même imparfaites permettaient d'agir à distance, Asdal (2011) a montré comment un réseau d'inscriptions comptables peut se révéler inadéquat pour assurer la constitution d'un centre de calcul doté d'une autorité suffisante pour agir à distance. Ses travaux font apparaître la question des conditions de l'efficacité des inscriptions comptables et plus particulièrement du lien pouvant exister entre cette efficacité et les processus de quantification.

Le lien entre la territorialisation et l'action à distance n'a paradoxalement pas été étudié. Ce papier propose d'étudier les conditions de l'inefficacité d'une action à distance via les inscriptions comptables. Une telle inefficacité semble se localiser dans des cas particuliers : ceux d'organisations où la distance spatio-temporelle entre le centre et la périphérie est importante (Quattrone, 2004 ; Quattrone et Hopper, 2005 ; Quattrone, 2009). Le cas des bagnes coloniaux de Guyane au XIXe siècle correspond à une telle configuration : les distances entre la Guyane et la métropole, mais aussi entre les pénitenciers et Cayenne étaient considérables, et aggravées par les difficultés de communication.

Pour répondre à une telle question de recherche, l'étude de ces conditions implique un double temps. Il convient d'abord de montrer comment le processus de territorialisation peut générer des choix d'acteurs et des effets qui induisent un écart plus ou moins important entre l'intention posée par le centre et la pratique. Ensuite, il faut prouver comment, à partir de ces écarts, se constituent des dynamiques rendant inefficace l'action à distance.

Le papier se divise comme suit : la première partie introduit la notion d'action à distance via les inscriptions comptables, et les liens avec le concept de territorialisation. Nous soulignerons par la même occasion le peu d'attention portée aux sources potentielles de l'inefficacité de l'action à distance. La seconde partie présente la méthodologie de l'ethnocomptabilité, et présente le contexte d'introduction d'un système de calcul de coût dans les bagnes de Guyane au début de la décennie 1860. La section suivante montre la manière dont le recours à la méthodologie de l'ethnocomptabilité révèle l'occurrence d'un ensemble de choix et d'effets au cours du processus de quantification comptable dans les bagnes. Nous mettons en évidence la manière dont ces différents choix et effets créent un écart entre l'intention initiale de l'administration métropolitaine et les pratiques réelles en Guyane. Avant de conclure, la dernière partie se concentre sur les mécanismes générés par la combinaison de certains choix et effets, ainsi que leur impact sur l'efficacité de l'action à distance.

# 1 Revue de littérature

Plusieurs travaux en comptabilité ont théorisé les liens existants entre le calcul et le gouvernement dans des configurations où le pouvoir s'exerce via la comptabilité depuis un centre sur des sites éloignés (Robson 1992, 1994, Bloomfield et Vudurbakis 1994, Chua 1995, Corvellec et al. 2016). A partir des travaux de la sociologie de la traduction (Callon 1980, 1986 ; Callon et Law 1982) et de l'action à distance (Latour 1986, 1987, 1988), Robson (1992) montre que la comptabilité permet d'assurer « la provision et le maintien de réseaux pour la collecte, la transmission et l'assimilation d'inscriptions » (p.691), qui traduisent sous forme quantifiée des informations relatives à des contextes éloignés. Robson (1992) montre que ces inscriptions possèdent des caractéristiques (mobilité, stabilité et combinabilité) qui rendent intelligibles et calculables au niveau du centre différents aspects des sites distants (Miller 1990, Rose 1991). Selon Latour (1986, p.15), la constitution d'un tel ensemble de connaissances rend le centre de calcul capable d'implémenter des formes de gouvernement relevant d'une relation de pouvoir/savoir (Foucault 1975). Par analogie avec la métaphore du panoptique, la comptabilité contribue à rendre visibles, donc potentiellement gouvernables des espaces distants, ainsi que les comportements des individus qui les habitent : « en créant ce qui peut être vu, alors la comptabilité conditionne et rend possible l'action à distance » (Robson 1992, p.702). Les inscriptions comptables, au-delà des possibilités d'actions disciplinaires sur des individus isolés qu'elles induisent, produisent un ensemble de savoirs à partir duquel il est désormais possible d'agir sur eux comme une partie d'une population. La comptabilité constitue alors une technologie de pouvoir permettant par exemple à l'Etat d'implémenter divers programmes d'intervention sur des populations dans le cadre de la gouvernementalité (Foucault 2004). McKinlay et Pezet (2010) soulignent à ce titre le caractère intrinsèquement distant de l'action étatique : « La notion même de population implique nécessairement la gestion à distance, cette distance analytique nécessaire pour la définition, la compréhension ainsi que pour mesurer et comparer l'impact d'interventions spécifiques. En demeurant distant, l'Etat est capable de mesurer son efficacité et de maintenir la séparation avec l'individu essentielle pour sa légitimité » (pp.487-488). En fin de compte, la théorie de l'action à distance permet d'articuler les mécanismes disciplinaires associés aux dispositifs de surveillance avec l'exercice du pouvoir sur une population via la gouvernementalité (Espejo et al. 2002, p.422, Sargiacomo 2009, p.241).

La notion de territorialisation, développée par Mennicken et Miller (2012) constitue une voie prometteuse pour étudier plus en détail le rôle des outils comptables dans l'articulation du calcul et du gouvernement. Selon Mennicken et Miller (2012), le processus de territorialisation consiste en l'élaboration de systèmes de représentations comptables des organisations mais aussi de l'économie dans son ensemble qui permettent d'agir à distance. La comptabilité permet alors de délimiter et de rendre calculables des espace physiques et abstraits en leur assignant des valeurs financières via des techniques de quantification (Mennicken et Miller 2012, p.20). Une technique de quantification comptable peut se définir comme « un système de mesure, de classification, d'enregistrement et de calcul » (Robson 1991, p.552). Les « procédures constitutives » de mesure, de classification et d'enregistrement sont élaborées à partir d'un « discours neutre de représentation et 'd'expertise' (professionnelle) » (Robson 1991, p.552). L'articulation de ces différentes procédures permet de doter le centre d'une capacité de calcul de type économique nécessaire à la prise de décision et à l'implémentation de dispositifs de contrôle dans les sites distants. La

construction d'un tel système repose sur l'élaboration discursive et la définition explicite « d'une série de conventions d'équivalence préalables (comparaisons, traductions, inscriptions, codages, procédures codifiées et répliquables, calculs...) » (Desrosières 2008, p.10). Le recours à la notion de « convention d'équivalence » nous conduit à prendre en compte dans l'analyse la manière dont les techniques de quantification comptables sont opérationnalisées dans les organisations. Autrement dit, il s'agit d'étudier la manière dont les conventions « préalablement définies » nécessaires à la réalisation du calcul sont concrètement mises en œuvre par les acteurs (Desrosières 2008). Cette approche nécessite de définir précisément la manière dont les conventions de mesure, d'enregistrement et de classification sont opérationnalisées dans la pratique, afin de permettre la réalisation concrète du calcul. Pour cela, nous avons découpé le processus de production des données comptables en trois phases distinctes.

Les conventions d'enregistrement comptable, sont opérationnalisées par la production d'écritures caractérisant des flux (monétaires, matériels ou humains) ou des comportements par rapport à un ensemble donné de catégories. Cette phase est structurée par des procédures d'écriture strictement codifiées, la fréquence temporelle des enregistrements, l'identité des acteurs qui en ont la charge, l'agencement des supports utilisés et enfin les modalités de circulation de ces documents au sein de l'organisation. La mise en œuvre des conventions de mesure est caractérisée par des procédures d'évaluation monétaire. Il s'agit ici de convertir les données obtenues lors de la phase d'enregistrement en unités monétaires, autrement dit de traduire les aspects répertoriés du phénomène de manière à le faire entrer dans « l'espace d'équivalence » de la comptabilité, celui de la monnaie (Desrosières 2008). Ce processus de valorisation peut être régi par des procédures codifiées et répliquables (comme le calcul de coût par exemple), ou par des négociations entre différents acteurs (lors de la fixation d'un prix de cession entre différentes administrations par exemple). Enfin, les conventions de classification sont appliquées lors de la phase d'agrégation des données, permettant de produire divers indicateurs analytiques (par exemple le prix de revient, le taux de productivité etc.). Il s'agit par exemple de déterminer les diverses catégories formant un coût (ou à contrario un produit). Cette phase articule un ensemble de schémas logiques et des formes spécifiques de savoirs comptables et économiques, matérialisés par des formes spécifiques de présentation des données (bilan, compte de résultat, etc.).

En fin de compte, l'articulation de ces différentes phases aboutit à la matérialisation d'inscriptions comptables ayant les propriétés requises pour la traduction des différentes dimensions spatio-temporelles (Quattrone et Hopper 2005) des contextes distants et la mise en œuvre des conventions calculatoires. La comptabilité produit alors une visibilité analytique (Hopwood 1990, Morgan et Willmott 1993) permettant de rendre calculables les différents espaces des organisations et de l'économie, mais aussi les individus qui les habitent et les processus qui s'y déroulent (Mennicken et Miller 2012). Carmona et Ezzamel (2009, p.143) ont montré comment les inscriptions comptables constituent une forme de représentation de la répartition des groupes dans l'espace social des organisations, en spécifiant notamment la localisation spatiale des activités auxquelles ils prennent part. La comptabilité permet alors de produire une représentation spatiale des différents lieux de l'organisation : à partir du cas de la manufacture royale des tabacs à Séville au XVIIIe siècle, Carmona et al. (2002) ont montré comment la représentation comptable de l'organisation sous forme de centres de coûts pouvait coïncider avec l'élaboration architecturale des ateliers. La comptabilité permet aussi de

représenter la localisation spatiale des activités de l'organisation, c'est-à-dire les individus et les éléments matériels qui y prennent part. Labardin (2014), dans son étude du cas de Pont-à-Mousson au début du XXe siècle, montre les liens existants entre l'identification des frais généraux et la localisation spatiale des employés comptables. Carmona et al. (1997) ont étudié la manière dont un système de calcul de coûts peut constituer un moyen de représenter la circulation et l'usage des matières premières entre les différents ateliers d'une manufacture. La comptabilité produit aussi des représentations spatiales au-delà de l'organisation, en déterminant par exemple les frontières des entreprises (Hines 1988), de l'espace public (Neu 2006) ou encore les résultats géographiques d'une politique donnée (Andrew et Cahill 2017). De manière plus générale, en recourant à la littérature topologique, Corvellec et al. (2016) montrent comment les inscriptions comptables permettent de définir les distances spatiales entre le centre et les sites distants.

Les inscriptions comptables produisent aussi des représentations des dimensions temporelles des processus se déroulant dans les différents espaces définis par la comptabilité. A partir d'une étude de l'apparition des coûts standards et des budgets au Royaume-Uni au début du XXe siècle, Loft (1986) et Miller et O'Leary (1987) montrent la manière dont de telles inscriptions comptables permettent de rendre visible la temporalité des actions individuelles et des processus associés. La méthode des coûts standards permet par exemple de réaliser des comparaisons de la situation présente par rapport au passé, et dans le même temps de réaliser des projections dans le futur : « au plus simple niveau de son inscription, la comptabilité est une technologie qui écrit la valeur, et présente dans cette forme d'écriture un espace pour l'examen-que ce soit des flux physiques, des valeurs monétaires ou des performances humaines, d'évènements passé, de la situation présente ou de possibilités futures » (Hoskin et Macve 1994, p.67).

A partir de la visibilité produite par ces représentations, le centre va être en mesure de réaliser un découpage analytique des sites distants en différents espaces physiques ou abstraits, habités par des individus et des éléments matériels, à partir « de distinctions spatiales entre le 'centre' et la 'périphérie' ; 'ici' et 'là-bas' ; et des catégories temporelles 'avant' et 'après' » (Quattrone et Hopper 2005, p.742). Il devient alors possible d'établir un ensemble de métriques comptables (profitabilité, coût, productivité etc.), afin de classer et de comparer ces différents territoires par rapport à diverses conceptions économiques de la performance. Le système de représentations comptables généré par la territorialisation permet en fin de compte de « délimiter des 'espaces fictif' pour l'opération du gouvernement, et établir un 'plan de la réalité', balisé par une grille de normes sur laquelle le gouvernement peut opérer » (Rose 1991, p.676).

La fonction de territorialisation de la comptabilité permet de redéfinir « les préoccupations des autres de manière de manière à les rendre disposés à son répertoire d'idées et d'instruments » (Mennicken et Miller 2012, p.21), soulignant la centralité de la fonction représentative de la comptabilité dans l'efficacité de son action transformative. Il s'agit donc de spécifier la manière dont le gouvernement par le calcul se déploie à partir d'une « série de micro-territorisations » (Mennicken et Miller 2012, p.21). Dans cette perspective, la comptabilité permet au centre d'établir dans les sites distants des régimes de contrôle disciplinaires via une relation pouvoir/savoir (Foucault 1975), comme l'ont montré Hopper et Macintosh (1993). Par analogie au Panoptique, la comptabilité constitue un outil de surveillance des lieux et des comportements individuels au sein des organisations, c'est à dire

« un moyen par lequel ceux qui travaillent dans l'organisation peuvent être comparés, différenciés, hiérarchisés et homogénéisés » (Carmona et al. 1997, p.441) par rapport à un ensemble de normes. La comptabilité génère alors un processus d'auto-régulation des individus par la mise en place de mécanismes d'accountability (Hoskin et Macve 1986, 1988) et la formation d'une documentation individuelle (Rose 1991, p.7). La comptabilité construit ce que l'individu sait de lui-même (et de ce qu'il sait que les autres connaissent de lui), structurant alors ses priorités et les actions qu'il va privilégier : « les individus surveillent par réflexe et n'agissent sur le monde que par rapport aux normes et aux standards qu'ils acceptent comme neutres et vrais » (Robson 1992, p.700, Miller & O'Leary, 1987).

Au-delà de l'intégration de normes par chaque individu la notion de territorialisation nous invite à porter notre attention sur « les liens et affiliations entre le local et le non-local, le 'macro' et le 'micro' » (Mennicken et Miller 2012, p.22), en considérant la comptabilité comme une technologie de pouvoir au sens de la gouvernementalité (Foucault 2004). Dans ce cadre, il s'agit de mettre en lumière les relations mutuellement constitutives entre les espaces de calculabilité générés par les « technologies » comptables et les diverses « rationalités politiques » associées aux programmes de gouvernement déployés dans ces espaces (Miller 1990). Tout d'abord, la comptabilité peut être mobilisée dans un réseau de pratiques et de rationalités, qui cherchent à programmer et à intervenir dans la vie sociale et économique d'une population donnée (Miller 1990), en permettant de contrôler l'opérationnalisation de programmes de gouvernement. A ce titre, Power (1997) montre que les techniques de l'audit constituent une technologie indispensable à l'Etat pour le déploiement des politiques gouvernementales, par exemple des programmes d'efficience dans les administrations publiques (Radcliffe 1999) ou de transition économique (Mennicken 2008). D'autres outils comptables, tels que les budgets ou le calcul de coût peuvent être mobilisés dans le même but, comme l'ont montré les travaux portant sur la rationalisation du fonctionnement du service public hospitalier (Preston et al. 1997, Kurunmäki et Miller 2006, 2011). Ces programmes de gouvernement peuvent aussi avoir pour objet les espaces géographiques et les populations qui les habitent (Preston 2006), par exemple dans le déploiement de politiques de colonisation (Espejo et al. 2002, Neu et Heincke 2004, Neu et Graham 2006). Cette fonction de la comptabilité dépasse le cadre étatique, dans la mesure où elle peut concerner des programmes implémentés par des organisations supranationales, comme la Banque Mondiale (Neu et al. 2006).

De manière réciproque, les diverses technologies comptables peuvent participer à l'élaboration même d'un programme de gouvernement (Miller 1990). En produisant des informations quantifiées sur une population donnée et un ensemble de processus qui la concerne, la comptabilité permet de constituer des objets de gouvernement et de fournir l'outillage technique et analytique conditionnant le panel des formes d'interventions possibles, avant même toute tentative d'opérationnalisation de ces programmes. Robson (1991) montre comment le processus de traduction participe à la formation d'un programme de gouvernement. La confrontation entre certaines techniques comptables et des formes spécifiques de discours ou rationalités politiques génère un processus de « problématisation » (Miller et Rose 1990), caractérisé par la traduction des différents intérêts et objectifs des rationalités politiques en termes de procédures et d'objectifs comptables. La problématisation permet donc d'obtenir une convergence des différents intérêts et rationalités, aboutissant à l'élaboration d'un programme de gouvernement opérationnel (Robson 1991).

Ainsi, plusieurs recherches empiriques ont étudié le rôle de la comptabilité dans l'élaboration de divers programmes de gouvernement, portant sur l'efficacité des administrations publiques (Radcliffe 1998), du système hospitalier (Preston 1992) ou sur la rationalisation de politiques coloniales (Neu 2000).

Comme l'a relevé Asdal (2011), la plupart de ces travaux et plus généralement la littérature comptable relative à l'action à distance ont pour point commun d'étudier les conditions d'efficacité de la comptabilité à exercer le pouvoir à distance : « il semble qu'il y ait une tendance à prendre pour acquise l'existence d'un centre à partir duquel gouverner et exercer le pouvoir, de même que la volonté de pouvoir au nom du centre » (Asdal 2011, p.2). A partir d'un cas d'échec de l'action à distance, Asdal (2011) identifie un gap théorique, portant sur les limites de l'efficacité de l'action à distance : « quelque chose d'important semble avoir largement échappé à notre attention. Cela concerne les limites des pratiques comptables et de l'exercice du pouvoir par les nombres » (Asdal 2011, p.2). A partir d'un cas historique de mise en place par une agence gouvernementale de protection de l'environnement d'un système de comptabilisation des émissions polluantes d'une usine d'aluminium en Norvège, Asdal (2011) montre que la comptabilité ne parvient pas à établir la topologie habituelle de l'action à distance (Corvellec et al. 2016). En effet, si la comptabilité permet de créer un espace abstrait entre « les murs de l'usine et les objets-nature sur lesquels les polluants avaient de potentiels effets néfastes » (Asdal 2011, p.3), celui-ci constitue uniquement une « condition de possibilité », ce qui « n'est pas suffisant » (p.8) pour assurer la constitution d'un centre de calcul doté d'une autorité suffisante à l'exercice du pouvoir à distance. A partir de la théorie de l'acteur-réseau et de la notion d'intéressement, Asdal (2011) montre que l'efficacité de l'action à distance dépend aussi de « l'espace relationnel » généré par l'espace abstrait. Au sein de cet « espace social et physique particulier » (Asdal 2011, p.8), formé par l'industrie, des chercheurs et l'agence gouvernementale, cette dernière ne parvient pas à se constituer une identité distincte et séparée de l'usine : « par conséquent, plutôt que d'améliorer le contrôle de l'agence de pollution et donc celui de l'administration publique, la comptabilité en vient à améliorer celui de l'usine » (Asdal 2011, p.5).

La contribution majeure d'Asdal (2011) est de mettre en lumière le fait que la territorialisation permise par la comptabilité constitue seulement une « condition de possibilité » de l'action à distance, mais ne garantit pas forcément son efficacité. Elle souligne le rôle majeur joué par les relations sociales entre les divers réseaux d'acteurs habitant les espaces physique (ou relationnels) dans l'(in)efficacité de l'action à distance. Ce point est par ailleurs souligné par Mennicken et Miller (2012) : « Dans tous les cas, les programmes entrent constamment en contact avec l'univers hétérogène et impur de la vie de tous les jours, peuplé en l'état par une myriade d'aspirations, d'associations, d'alliances et d'activités » (p.22). Ainsi, nous voudrions nous engager dans le champ de réflexion ouvert par Asdal (2011), en nous interrogeant sur les conditions de l'(in)efficacité de l'exercice du pouvoir à distance à partir d'une « série de micro territorialisations » (Mennicken et Miller 2012, p.21). Autrement dit, il s'agit de mettre en lumière diverses manières dont le processus de territorialisation initié par le centre peut être affecté et remettre en cause l'efficacité de l'action à distance associée.

Dans le cadre de notre travail, notre objectif est de mettre en lumière une autre source d'inefficacité potentielle, cette fois-ci liée à la nature quantitative de la technique comptable et du processus de territorialisation associé. Notre argument principal ici est que les techniques de quantification comptables imposées par le centre peuvent générer des tensions entre ses



intentions initiales et les pratiques réelles qui en découlent dans les sites distants. En effet, à partir d'une définition de la comptabilité comme une pratique de quantification (Desrosières 2008), nous montrerons comment les acteurs impliqués dans les procédures imposées par les règlements comptables peuvent se trouver confrontés à des choix ou à des effets de natures diverses. Un choix peut être défini par l'existence d'éventualités (ou d'options) de quantification que le centre n'avait pas anticipées. Leur apparition peut être liée à aux effets incitatifs générés par les pratiques comptables (Desrosières 2012), se caractérisant par des comportements de fraudes (Boje et al.2006), c'est-à-dire à un phénomène de « gaming and cheating » (Power 1997). Ces choix peuvent être aussi provoqués par la confrontation de différentes expertises comptables (Ezzamel 1994) ou encore des inadéquations des procédures comptables avec les situations locales (Preston 2006). Un effet peut se définir comme un ensemble de conditions liées à la quantification comptable, qui contraignent à une mauvaise représentation du contexte. Ces effets peuvent être de nature cognitive, associés par exemple au phénomène de commensuration (Espeland et Sauder 2007). Ils peuvent aussi découler des formes matérielles de la quantification comptable (Quattrone 2009, Qu et Cooper 2006, Pollock et d'Adderio 2012).

En fin de compte, le but de cette étude est de montrer la manière dont ces effets et choix impactent d'une part la fonction représentative de la comptabilité, mais aussi de mettre en lumière la manière dont sa fonction transformative peut être affectée. Autrement dit, il s'agit de montrer comment les pratiques de quantification comptables à l'origine de la territorialisation peuvent amener l'inefficacité de l'action à distance. A cette fin, notre raisonnement sera structuré de la manière suivante : dans une première partie, nous définirons la méthodologie de l'ethnocomptabilité, articulant une définition de la comptabilité comme une pratique de quantification (Desrosières 2008) et une approche ethnométhodologique de ce type de pratiques (Gephart 1988, 2006). Nous montrerons qu'elle se révèle pertinente pour répondre à notre question de recherche, dans la mesure où elle permet de cartographier l'apparition des différents choix et effets au cours du processus de production des inscriptions comptables. Nous montrerons ensuite la manière dont la fonction représentative de la comptabilité associée à la territorialisation peut être affectée par ces différents choix et effets. Nous proposerons ainsi une cartographie de l'apparition des multiples écarts ou décalages entre « l'intention représentative » du centre et le contenu des inscriptions obtenues lors du processus de quantification comptable. Enfin, nous étudierons la façon dont des conjonctions particulières d'effets et de choix génèrent des dynamiques qui affectent le déploiement du programme de gouvernement, autrement dit impactent la fonction transformative de la comptabilité. Nous montrerons plus précisément comment l'implémentation d'une série de « micro territorialisations » modifie les modalités de l'exercice du pouvoir depuis le centre, actant l'échec de l'action à distance.

## **2 Méthodologie et présentation de l'étude de cas**

L'objet de cette partie est d'introduire la méthodologie de l'ethnocomptabilité utilisée pour notre étude de cas. Cette méthodologie est basée sur une combinaison entre l'approche de l'ethnostatistique (Gephart 1988, 2006) et une conception de la comptabilité comme une pratique de quantification au sens de Desrosières (2008). Nous présenterons par la suite les

archives relatives aux bagnes coloniaux de Guyane utilisés dans le cadre de notre recherche, ainsi que le contexte d'introduction de la comptabilité dans les bagnes.

## **2.1 Étudier les pratiques comptables via la méthodologie de l'ethnocomptabilité**

Dans le cadre de ce travail, nous étudions la comptabilité comme une pratique de quantification au sens de Desrosières (2008), c'est à dire « exprimer et faire exister sous une forme numérique ce qui, auparavant, était exprimé par des mots et non par des nombres » (p.10) grâce à des conventions d'équivalence préalablement définies. Trois aspects distincts caractérisent alors le processus de quantification comptable. La quantification suppose d'une part l'élaboration de conventions d'enregistrement, de mesure et de classification permettant d'élaborer des formes particulières de calcul économique. La quantification implique ensuite l'opérationnalisation de la mesure, en tant que « mise en œuvre réglée des conventions préalablement définies » (Desrosières 2008). Cet aspect se traduit par l'application concrète par les acteurs de procédures d'enregistrement, d'évaluation et d'agrégation des données obtenues. Les fonctions rhétoriques des différents « style[s] de raisonnement » (Hacking 1991) associés à la quantification comptable sont activées dans un troisième temps. La comptabilité permet de combiner « un énoncé verbal » sur le phénomène quantifié et « une mesure résultant d'une série de mises en forme et d'enregistrements effectués » sur celui-ci (Desrosières 2008, p.90). Elle peut dès lors être mobilisée pour développer des types spécifiques de discours et d'expertises, en vue d'orienter l'action à mener sur les objets qu'elle quantifie, et de soutenir les formes de rationalités associées (voir par exemple Samiolo 2012).

Nous retiendrons donc ces trois moments de la quantification comptable (convenir, mettre en œuvre, argumenter) en la définissant comme l'ensemble des pratiques résultant de la mise en œuvre réglée des conventions de quantification monétaires préalablement définies, notamment à des fins rhétoriques. Cette décomposition des pratiques de quantification en trois moments distincts est commune avec l'approche méthodologique de l'ethnostatistique développée par Gephart (1988, 2006). Cette méthodologie est applicable à « la majeure partie des résumés numériques qui sont le résultat de l'application de règles de calcul prédéterminées » (Gephart 1988, p.10), dans le cadre de procédures de mesures visant à produire des données et des connaissances sur un phénomène donné. Elle se décline en trois niveaux d'analyse, portant respectivement sur le contexte de production des significations et des hypothèses associées à l'objet de la quantification, la mise en œuvre matérielle de la mesure, et enfin l'usage rhétorique et interprétatif qui est fait des données obtenues. Plusieurs travaux de recherches en comptabilité ont mobilisé l'approche ethnostatistique, aussi bien dans le cadre d'approches quantitatives (voir par exemple Davidson et al. 2004) que qualitatives (voir par exemple Smith 2011) dépassant les clivages existants à ce niveau (Gephart et Smith 2009, Smith et al. 2004). L'ethnostatistique est mobilisée pour étudier les usages rhétoriques et sociaux associés à la production de données comptables et financières dans les entreprises. Par exemple, cette méthodologie a été appliquée au cas de l'intéressement des dirigeants (Carlou et al. 2006), à celui la gestion des résultats comptables (Davidson et al. 2004) ou encore au cas de l'affaire Enron (Smith et al. 2004 ; Boje et al. 2006).

Le recours à l'ethnostatistique permet de cartographier précisément l'occurrence des différents effets et choix auxquels sont confrontés les acteurs en charge de la production des

données comptables, à l'origine de l'apparition d'écarts entre l'intention du centre et la réalité des pratiques. Au premier moment de l'ethnostatistique, différents choix et effets sont directement générés par le type d'hypothèses, de catégories et de mode de raisonnement portés non seulement par les concepteurs du système comptable, mais aussi par l'instrument et les artefacts matériels associés. Un certain nombre de tensions entre le système de conventions d'équivalences comptables imposé par le centre et la réalité organisationnelle et sociale à laquelle il s'applique peuvent alors apparaître. Ensuite, le deuxième moment de l'ethnostatistique, permet de caractériser des choix et des effets associés aux imprécisions potentielles de la mesure comptable en elle-même. Ils sont liés entre autres aux limites du champ de perception de l'outil de mesure et des artefacts matériels utilisés, aux erreurs et imprécisions humaines, ou encore à l'impact des irrégularités des mesures de terrain sur les agrégats produits. Enfin, au troisième niveau de l'ethnostatistique, des choix et effets associés aux différentes formes de rhétoriques et d'argumentations s'appuyant sur les données comptables peuvent être mis en évidence. Ils sont liés à l'interprétation et à l'usage que font les acteurs des données produites par la quantification comptable et peuvent contribuer à l'élaboration de représentations parfois faussées du phénomène quantifié, pouvant potentiellement servir des intérêts particuliers, en contradiction avec l'intention initiale du centre.

Dans le cadre de ce travail, nous appliquerons la méthodologie de l'ethnocomptabilité à une étude de cas historique, celles des bagnes coloniaux de la Guyane Française, dédiés à l'exécution de la peine des travaux forcés au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Notre objet d'étude porte spécifiquement sur l'introduction d'un système de comptabilité des travaux dans les bagnes, à partir de 1859. Les sources mobilisées dans cette étude se composent de plusieurs sources. La plupart des fonds d'archives relatifs aux bagnes coloniaux ont été versés aux Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) à Aix-en-Provence. Nous avons travaillé à partir de la série H, consacrée à l'administration pénitentiaire coloniale et regroupant des rapports, règlements, dossiers des condamnés et du personnel, documents comptables et correspondances avec le Ministère de la Marine et des Colonies. Cette série concerne l'administration pénitentiaire coloniale des bagnes de Guyane Française et de Nouvelle-Calédonie sur la période 1792-1960. Elle est constituée de 5693 cartons, représentant un total de 761 mètres linéaires. Nous avons cependant limité notre objet de recherche aux cas des bagnes guyanais sous le Second Empire, c'est-à-dire entre 1859 et 1872. Ainsi, nous nous sommes concentrés sur les cartons H1 à H60. A partir d'archives disponibles en format numériques sur diverses bases de données<sup>1</sup>, nous avons complété cette série avec plusieurs journaux et ouvrages de l'époque, et des documents officiels comme le Bulletin Officiel de la Guyane Française, ou la Notice sur la Transportation. Enfin, en complément de ces sources primaires, nous nous sommes appuyés sur de multiples sources secondaires à travers les travaux des historiens des bagnes<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Nous pouvons citer ici Criminocorpus (plateforme numérique dédiée à l'histoire de la justice, des crimes et des peines en France), Manioc (bibliothèque numérique universitaire spécialisée sur la Caraïbe, l'Amazonie, le Plateau des Guyanes), Gallica (base de données des ressources numérisées de la Bibliothèque Nationale de France (BNF)), ou encore la bibliothèque numérique de l'ENAP (Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire).

<sup>2</sup> Plus particulièrement ceux de Pierre, Renneville, Donet-Vincent, Barbançon, Sanchez, Toth ou encore Redfield, cités dans les références de cette étude.

Le recours à la méthodologie de l'ethnocomptabilité implique un codage spécifique des archives collectées. Le premier niveau de l'ethnostatistique nous a conduit à étudier les correspondances, rapports et études concernant la mise en place d'un système de comptabilité des travaux sur les pénitenciers. Nous avons donc concentré notre analyse sur la période de conception d'un tel système comptable, entre 1859 et 1865. Pour cela, nous avons sélectionné trois cartons [H10, H25, H50], à partir de l'instrument de recherche en ligne, via les mots-clés « comptabilité locale », « organisation des établissements pénitentiaires », « culture industrie et ventes ». Le deuxième niveau d'analyse, portant sur les pratiques quotidiennes de mesure comptable, porte sur les rapports d'inspections administratives retrouvés dans la série H et les témoignages d'acteurs locaux à travers les sources secondaires. Le troisième niveau d'analyse nous a conduit à étudier les formes d'argumentations métropolitaines développées à partir des données comptables des bagnes, sur la base de correspondances officielles et de papiers de responsables administratifs conservés dans la série H. Nous avons aussi étudié les premières communications officielles en métropole autour de la Transportation, dès 1867 avec la publication de la première Notice sur la Transportation, ainsi que les comptes-rendus de l'Enquête Parlementaire de 1872 portant sur la question pénitentiaire en France et dans ses colonies. Le tableau suivant résume le processus de production des données comptables dans les bagnes de Guyane, tout en montrant la manière dont nous avons agencé les archives par rapport à la méthodologie de l'ethnocomptabilité.

**Tableau 1 : L'ethnocomptabilité appliquée au cas de la comptabilité des bagnes de Guyane**

<b>Lieux (Acteurs)</b>	<b>Pénitenciers (Surveillants et bagnards)</b>	<b>Cayenne (Responsables de l'administration pénitentiaire et des autres services publics)</b>	<b>Métropole (Responsables ministériels)</b>
<b>Rôle dans la production des données comptables</b>	Comptabilité des stocks Comptabilité des ateliers Comptabilité des cessions de main d'œuvre Registres des gratifications et de classification des bagnards Evaluation de la production	Centralisation de la comptabilité des travaux et des stocks des pénitenciers Centralisation de la comptabilité des cessions de produits et de main d'œuvre Production des comptes rendus trimestriels et annuels à destination de la métropole Rédaction des règlements comptables Comptabilité budgétaire	Agrégation des relevés de production trimestriels et annuels Centralisation de la comptabilité budgétaire Diffusion des données comptables (Notice, Enquête parlementaire) Rédaction des règlements comptables
<b>Moment de la quantification comptable (Niveaux de l'ethnostatistique)</b>	Enregistrement ( <i>Niveaux 1, 2 et 3</i> ) ; Evaluation ( <i>Niveau 2</i> )	Evaluation ( <i>Niveaux 1 et 3</i> ), Agrégation ( <i>Niveau 2</i> )	Agrégation ( <i>Niveaux 1 et 3</i> )
<b>Archives correspondantes</b>	Modèles imprimés, rapports d'inspection (H50) Règlements (H10, H50, Bulletin Officiel) Témoins extérieurs (A.Londres, E.Berryer) Sources secondaires	Procès-verbaux du Conseil Privé (H25) Correspondances, rapports (H10, H25, H50) Règlements (Bulletin Officiel) Sources secondaires	Correspondances, rapports, règlements (H10, H50) Documents métropolitains (H59) Enquête Parlementaire (1873) Notices sur la Transportation (1865, 1867)

## 2.2 Le cas de la comptabilité pénitentiaire des bagnes de Guyane Française

En raison de sa fascination de pour la Grande-Bretagne et l'Australie (Redfield 2000, p.63 ; Miles 1988, p.21) Napoléon III décide, à partir de 1852 de créer des bagnes coloniaux en Guyane Française, sur le modèle de la transportation britannique en Australie. A partir du début des années 1840, les bagnes français métropolitains (Toulon, Rochefort, Brest) font face à des critiques de plus en plus vives de la part de la société civile métropolitaine. L'idée que la concentration des condamnés aux travaux forcés au sein de quelques arsenaux sur le sol national est dangereuse pour la population civile, pénalise les ouvriers libres et représente une dépense trop importante pour l'État se répand progressivement dans l'opinion publique (Pierre 2006). C'est dans ce contexte que Napoléon III, à la suite de son coup d'État du 2 décembre 1851, ordonne la création des pénitenciers coloniaux (décret du 27 mars 1852), où les condamnés aux travaux forcés effectueront désormais leur peine : « Six mille condamnés (...), renfermés dans nos bagnes de Toulon, de Brest et de Rochefort, grèvent notre budget d'une charge énorme, se dépravent de plus en plus et menacent incessamment la société. Il me semble possible de rendre la peine des travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice moins dispendieuse et en même temps plus humaine, en l'utilisant aux progrès de la colonisation française » (Extrait d'un discours de Louis-Napoléon Bonaparte du 12 novembre 1850, retranscrit dans un article du Moniteur Universel, daté du 21 février 1852 [FR ANOM COL H11]).

Jusqu'à l'évacuation des derniers bagnards en cours de peine en 1953, les bagnes coloniaux en Guyane furent administrés depuis la métropole par le Ministère de la Marine et des Colonies. Associée à la peine du doublage, qui obligeait chaque forçat libéré à demeurer en Guyane une durée équivalente à celle sa peine (et à vie pour les peines supérieures à 8 ans), un système de concessions agricoles, destinées aux forçats les plus méritants, devait permettre le développement de la colonisation et la mise en valeur du territoire guyanais. Face au désastre humain et économique de l'expérience guyanaise, les responsables métropolitains décident à partir de 1867 de détourner les convois des forçats métropolitains vers la Nouvelle-Calédonie, qui semblait plus prometteuse pour l'avenir de la Transportation (Barbançon 2003). Ces convois furent de nouveau acheminés vers la Guyane à partir de 1887, sous la IIIe République qui instaure la loi de la relégation (1885), étendant la peine des travaux forcés dans les bagnes coloniaux aux petits délinquants récidivistes (Sanchez 2009). La peine de la Transportation sera supprimée en vertu du décret-loi du 17 juin 1938.

La comptabilité devient un sujet de préoccupation du Ministère, à partir de 1859, dans un contexte de forte augmentation des dépenses budgétaires de la Transportation, régulièrement rappelé dans les correspondances adressées au Gouverneur de la Guyane (Lettres du Ministre au Gouverneur en date du 15 mars 1859 [FR ANOM COL H10] et du 8 juillet 1860 [FR ANOM COL H50]). L'objectif initial était de calculer les économies budgétaires produites par le travail pénal, sous la forme d'une diminution du coût moyen de détention d'un forçat : « Chaque transporté coûte en moyenne 1,39 francs par jour, soit 500 francs par an (non compris les frais de surveillance), que produit-il en compensation ? C'est ce que j'ai cherché dans les documents nombreux qui parviennent périodiquement au Ministère » (Lettre du Ministre au Gouverneur en date du 8 juillet 1860 [FR ANOM COL H50]). De cette manière, le Ministère réclama des données monétaires concernant les différentes productions et les

consommations sur chaque pénitencier (Dépêches ministérielles adressées au gouverneur, en date du 20 juin 1859 [FR ANOM COL H10] et du 27 juin 1860 [FR ANOM COL H50]). Mais les chiffres contenus dans les premiers documents comptables parvenus en métropole apparaissaient peu vraisemblables et semblaient attester de la faible productivité du travail pénal et de la mauvaise gestion des responsables des pénitenciers (Lettre du Ministre au Gouverneur, en date du 8 juillet 1860 [FR ANOM COL H50]). Le Ministre ordonna donc la mise en place d'un système comptable analogue à celui en usage dans les entreprises classiques (Minute du Ministre adressée au Gouverneur, en date du 15 novembre 1860 [FR ANOM COL H10]). Les objectifs attendus d'un tel règlement étaient multiples. Il s'agissait d'une part d'améliorer la surveillance des matières et objets sur les pénitenciers via des procédures de bookkeeping, tout en rationalisant les approvisionnements, mais aussi de quantifier les économies budgétaires réalisées sur chaque pénitencier afin de pouvoir comparer la qualité de la gestion de chacun d'entre eux, et enfin de rationaliser les cessions de main d'œuvre et de produits aux particuliers et aux autres services publics, par l'instauration de prix de cessions (Dépêches du Ministre adressées au Gouverneur de la Guyane en date du 30 août 1860 et du 30 novembre 1860, lettres de Ministre adressée au Gouverneur en date du 23 novembre 1860 et de février 1861 [FR ANOM COL H10] Lettre du Gouverneur adressée au Ministre, en date du 14 décembre 1860 [FR ANOM COL H50]). Au final, l'instauration d'une comptabilité des travaux forcés traduisait une volonté métropolitaine d'engager les pénitenciers dans un discours de productivité : « Donner à l'administration des Pénitenciers, une direction telle que l'emploi de toute force soit fait en vue de rendre productif chacun des établissements, soit qu'ils subviennent par eux-mêmes à une partie des dépenses que le département supporte aujourd'hui, soit qu'ils livrent des produits au commerce, soit qu'ils livrent des matières ou de la main d'œuvre à d'autres services publics, moyennant remboursement de chapitre à chapitre » (Lettre du Ministre adressée au Gouverneur, datée de février 1861 [FR ANOM COL H10]). Ces instructions donnèrent lieu à l'élaboration de trois règlements comptables successifs dans les pénitenciers. Les deux premiers furent rédigés par le Gouverneur : celui du 1er janvier 1861 (FR ANOM COL H10) prescrivait la tenue d'une comptabilité des productions au sein de chaque pénitencier et de leur utilisation (consommation, des cession ou stockage), tandis que celui du 1er janvier 1862 (FR ANOM COL H50) réglementait les procédures d'évaluation et de contrôle de la production pénale. Enfin, un dernier règlement, en date du 1er janvier 1865 et rédigé par le Ministère précisait le format et le contenu des différents modèles imprimés devant parvenir en métropole (FR ANOM COL H50). De la même manière, des règlements instaurant un prix de cession des transportés et des produits aux particuliers et aux autres services publics guyanais furent rédigés par le Gouverneur (Lettre du Gouverneur adressée au Ministre, en date du 28 octobre 1862 [FR ANOM COL H25], Décision du Gouverneur du 6 février 1863 (Bulletin Officiel de la Guyane française) [FRA11247]) et le Ministère (Arrêté ministériel concernant la vente des produits de la Transportation (5 mars 1866) [FR ANOM COL 25]).

### **3 Des écarts entre l'intention du centre et les pratiques réelles**

Dans cette partie, nous montrerons la manière dont l'application de la méthodologie de l'ethnocomptabilité au cas des bagnes de Guyane révèle un ensemble de choix et effets, se manifestant au cours du processus de quantification. Un choix peut être défini ici comme par

l'existence de plusieurs éventualités (ou options) de quantification que le centre n'avait pas envisagées. Un effet est généré par un ensemble de conditions liées à la quantification comptable, qui contraignent à une mauvaise représentation du contexte. Nous soulignerons la manière dont ces divers effets et choix affectent la représentation comptable des pénitenciers, par rapport à l'intention initiale de la métropole. Les principaux résultats de cette partie sont résumés dans le tableau suivant.

**Tableau 2 : Cartographie des effets et choix générés par la quantification comptable**

	<b>Enregistrement</b>	<b>Evaluation</b>	<b>Agrégation</b>
<b>Premier niveau</b>	<p><u>Choix de catégorisation :</u></p> <p>L'enregistrement de la distribution des éléments quantifiés entre les différentes catégories comptables occulte les jeux d'influences inter-individuelles qui structurent localement cette distribution et faussent les écritures correspondantes.</p>	<p><u>Choix conceptuel :</u></p> <p>Le recours à plusieurs méthodes d'évaluation comptable par différents acteurs peut conduire à produire plusieurs valorisations d'un même objet ou phénomène.</p>	<p><u>Effet de décontextualisation :</u></p> <p>La sélection des informations retenues par les conventions comptables occulte certains aspects des phénomènes. La prise de décision qui en résulte se fait sur la base d'une représentation incomplète de la situation correspondante.</p>
<b>Deuxième niveau</b>	<p><u>Effet humain :</u></p> <p>La qualité de l'information comptable produite peut être limitée par les insuffisances (en compétences et/ou en effectif) du personnel affecté à l'enregistrement comptable.</p>	<p><u>Choix matériel :</u></p> <p>Le réalisme de l'évaluation comptable peut être remis en cause par l'inadéquation des conditions matérielles d'exercice par rapport aux procédures imposées.</p>	<p><u>Effet de centralisation :</u></p> <p>Le manque de contrôle effectif et de coordination entre les acteurs en charge de la centralisation des documents comptables et le reste de l'organisation ne permet pas de corriger les erreurs précédemment commises et peut générer de nouvelles erreurs.</p>
<b>Troisième niveau</b>	<p><u>Choix de falsification :</u></p> <p>Les comportements de fraude peuvent conduire à la production de fausses écritures comptables, quand celles-ci représentent la forme dominante de justification et de contrôle des actions individuelles.</p>	<p><u>Effet de commensuration :</u></p> <p>La valorisation monétaire de certains objets modifie la perception que s'en font les acteurs qui en ont la charge, et la forme de rhétorique qu'ils mobilisent, ce qui peut conduire à des évaluations excessives ou au contraire insuffisantes.</p>	<p><u>Choix argumentatif :</u></p> <p>La production d'indicateurs comptables à des fins argumentatives peut être biaisée par des intérêts de nature diverse (économique, politique, idéologique...).</p>

### 3.1 Interactions associées avec le processus d'enregistrement comptable

La phase d'enregistrement du processus de quantification comptable peut se définir comme la production d'écritures comptables caractérisant des flux monétaires, humains ou matériels ou des actions, par rapport à des catégorisations (ou des conventions d'équivalence) spécifiques. Cette phase est structurée par des procédures codifiées d'écritures comptables, la fréquence temporelle des enregistrements, l'identité des divers acteurs qui en ont la charge, l'agencement matériel des comptes (colonnes, lignes, tableaux etc.) et le mode de circulation des documents comptables au sein de l'organisation.

Au premier niveau de l'ethnostatistique, un choix de catégorisation peut être mis en évidence. Les conventions d'équivalence comptables produisent diverses formes de catégorisation, générées par des discours spécifiques portant sur l'objet de la quantification et imposant aux acteurs une forme particulière de réarrangement de leur monde. Ces systèmes de catégorisation sont activés lors du processus d'enregistrement, sur la base des structures hiérarchiques préexistantes (ou en créant de nouvelles). Malgré tout, l'implémentation de systèmes de catégorisation peut être confronté à des formes d'exercice du pouvoir et des jeux d'acteurs qui relèvent de logiques locales, préexistantes à la quantification. Les acteurs en charge des enregistrements comptables peuvent alors imposer leur propre mode de distribution des objets quantifiés entre les catégories imposées. Les enregistrements comptables constituent dans ce cas une forme de représentation de la réalité « attendue » par le centre, tout en occultant les jeux d'influences inter-individuelles qui structurent localement la production de ces écritures. Plusieurs travaux soulignent l'importance des phénomènes de ce type, par la prise en compte du rôle joué par le surveillant, via des « mécanismes confirmatoires » (Walker 2016, p.48), qui pérennisent ou institutionnalisent des schémas particuliers d'exercice du pouvoir et de domination interpersonnelle. Dans le cas des bagnes de Guyane, les forçats étaient regroupés en pelotons de travail de 40 hommes, dirigés par des bagnards recommandés par les gardiens en raison de leur bon comportement (Article 275 du Règlement sur le service intérieur des Établissements pénitentiaires de la Guyane Française (10 mai 1855) [FR ANOM COL H10]). Les écritures comptables incorporaient cette catégorisation de la population pénale : le nom et le numéro de matricule des catégories les plus élevées devaient apparaître dans un registre spécifique (Article 17 et modèle imprimé 18 du règlement concernant le service administratif des pénitenciers (1er janvier 1862) [FR ANOM COL H50]). Mais dans les faits, il apparaît que le pouvoir de classification conféré au personnel pénitentiaire leur permettait d'imposer leur propre conception des qualités requises pour progresser dans la hiérarchie interne de la population pénale. Pierre (2000, p.93) explique que la corruption et la collusion entre les bagnards et certains surveillants étaient la norme de ce processus de hiérarchisation. Un autre exemple réside dans le cas d'un surveillant qui détournait du matériel dans les magasins d'un pénitencier, rapporté par Berryer (1931)<sup>3</sup>, un ancien surveillant des bagnes coloniaux : « Un jour, celui-ci fut surpris en pleine opération par un transporté écrivain (...) le surveillant braque froidement son revolver sous le nez du transporté en lui disant : 'si tu dis un mot charogne, je t'envoie à la rade' » (p.154).

Au second niveau de l'ethnostatistique, les procédures quotidiennes d'enregistrement comptable et l'utilisation des supports matériels associés (tableaux, registres) requièrent un certain nombre de compétences et souvent un temps considérable. Les acteurs en charge des enregistrements comptables doivent posséder un niveau de qualification suffisant (écriture, calcul) et se voir attribuer une charge de travail adaptée aux effectifs. Dans le cas contraire, un effet humain peut apparaître : le manque de compétences en calcul/écriture et un effectif réduit de teneur de livres peut réduire la qualité de l'information comptable obtenue (oublis, erreurs de calcul ou de transcription, contrôle insuffisant des écritures...). Ce problème est apparu en 1862, lors de l'introduction du deuxième règlement comptable. Les surveillants de chacun des ateliers ou chantiers étaient en charge de la tenue des procédures d'enregistrement comptable quotidiennes. Ils devaient enregistrer l'usage des matières premières et la consommation éventuelles de produits pénitentiaires, l'emploi des bagnards, ainsi que leurs

---

<sup>3</sup> Berryer (1931, p.154). *Sept mois au bagne*. [FR ANOM COL EE/II/2388/13].



gratifications potentielles et enfin les produits du chantier en question (Article 11, modèles imprimés 18 et 20 [FR ANOMCOL H50]). De plus, à la fin de chaque mois, ils devaient réaliser des documents récapitulatifs compilant les données des registres quotidiens (Article 12, modèles imprimés 19 et 21 [FR ANOMCOL H50]). Les rapports des tournées d'inspection (ordonnées en 1861 par le Gouverneur), réalisées sur les pénitenciers par des agents administratifs du Commissariat de la Marine révélaient le manque de compétence de la plupart des surveillants pour la tenue des comptes : « le système administratif de la plupart [des ateliers] a été, jusqu'à présent forcément confié, en raison de nombreuses vacances dans le Commissariat de la Guyane à de simples Commis de Marine, souvent inexpérimentés et quelques fois même incapables » (Lettre du Gouverneur au Ministre (14 septembre 1861) [FR ANOM COL H50]). Le rapport de Girard identifia en 1862 une multitude d'erreurs et d'oublis, ainsi qu'un manque de contrôle des comptes, en lien avec ce problème : « les carnets d'atelier [du pénitencier de Montjoly] (...) n'indiquent pas toujours la profession des ouvriers employés et ne font pas exactement ressortir [le nombre de] (...) journées par catégorie d'ouvrier (...); de plus ils n'ont pas été visés chaque semaine par l'Agent Comptable et le Commandant » (Rapport d'inspection de Girard (28 mars 1862) [FR ANOM COL H50]). Pour pallier cette difficulté, les inspecteurs Girard et Lidin proposèrent d'employer des bagnards comme teneurs de livres, pour assister les surveillants en charge de la comptabilité (Rapports d'inspection de Lidin (21 mars 1862) et de Girard (28 mars 1862) [FR ANOM COL H50]). Cette décision n'a pas amélioré la qualité des enregistrements comptables par la suite. Au contraire, il en résulta une recrudescence et une généralisation des trafics et détournements : « Les agents, ignorants ou paresseux, s'en remettent aux écrivains et aux porte-clés (...) Ils se contentent de signer pièces et documents établis par leurs secrétaires d'occasion et ceux-ci acquièrent un ascendant qui ouvre carrière à tous les trafics » (Rapport confidentiel du commandant des îles du Salut (1934) adressée à sa hiérarchie, cité par Pierre (2000, p.109)).

Au troisième niveau de l'ethnostatistique, les enregistrements comptables peuvent être mobilisés dans la constitution d'un savoir sur le phénomène quantifié permettant d'appuyer la prise de décision et l'action qui en découle. Elles constituent alors une forme particulièrement puissante d'argumentation, soutenant des formes spécifiques de discours sur l'objet en question, par exemple dans le cas de relations d'accountability ou de systèmes de sanctions/récompenses. Dans le cas où les acteurs sont pleinement conscients des propriétés rhétoriques de la comptabilité, ils peuvent être amenés à réaliser un choix de falsification, en manipulant les écritures, de manière à produire les « bons » enregistrements comptables. Ce phénomène de “gaming and cheating” (Power 1997), en produisant une représentation des comportements conformes aux pratiques imposées de manière normative, permet aux teneurs de livres de dissimuler certains aspects de la réalité, comme les fraudes et les détournements par exemple. De cette manière, un nombre important de vols dans les magasins pénitentiaires étaient rendus invisibles. Le registre d'inventaire introduit en 1862 incluait les postes « pertes et condamnation » et « déchets de route ou de garde » (Modèles imprimés 15, 25 et 20 [FR ANOM COL H50]). Berryer décrit la manière dont ce type d'enregistrement pouvait permettre de dissimuler des pratiques de détournement de la part des chefs magasiniers : « Un certain surveillant de première classe (...) recevait les caisses de denrées et chaque arrivage doit être réceptionné par une commission de fonctionnaires chargés de constater l'état des marchandises, leur poids, etc. Le surveillant ouvrait délicatement les caisses, prélevait avant la visite de la commission les quantités dont il avait besoin et reclouait les emballages. La

commission constatait une différence en moins et dressait un procès-verbal de perte. » (p.153).

### **3.2 Interactions associées avec le processus d'évaluation comptable**

Le processus de quantification comptable requiert une phase d'évaluation monétaire. Elle consiste à convertir les données obtenues lors de la phase d'enregistrement en unités monétaires. Autrement dit, cette phase consiste en la traduction d'aspects précédemment enregistrés de l'objet quantifié de manière à les faire entrer dans « l'espace d'équivalence » de la comptabilité, celui de la monnaie (Desrosières 2008). Ce processus de valorisation est réglé par des procédures codifiées et répliquables (par exemple des méthodes de calcul de coût), et/ou par des négociations entre acteurs (par exemple lors de l'introduction d'un prix de cession entre différentes entités organisationnelles).

Au premier niveau de l'ethnostatistique, le processus d'évaluation comptable articule un ensemble de notions comptables (par exemple celles de produit ou de coût) et des conventions calculatoires (relations logiques entre les concepts comptables, règle de conversion en unités monétaires, etc.). Nous pouvons caractériser ici un choix conceptuel, étant donné que la nature des conventions calculatoires dépend des savoirs comptables mobilisés par les acteurs, dans des lieux et à des époques différentes. Ainsi, il n'existe pas de méthode de valorisation monétaire immuable et applicable dans toutes les situations. Dans les faits, l'adoption de conventions de ce type dépend d'une articulation socio-historique entre des connaissances et expertises particulières, aussi bien que des relations de pouvoir entre les acteurs impliqués. A partir du cas d'une université, Ezzamel (1994) montre la manière dont un groupe d'acteur a réussi à remettre en question l'introduction d'une méthode de budgétisation particulière et à imposer un système alternatif, en mobilisant des savoirs techniques comptables. Dans les bagnes de Guyane, plusieurs méthodes d'évaluation de la production pénale se sont succédé, à partir des premiers documents comptables réclamés par la métropole en 1860. La première évaluation, réalisée par les responsables administratifs de chaque pénitencier a donné lieu à des comptes « établis de telle sorte qu'il est impossible d'admettre comme sérieux les chiffres qu'ils font ressortir » (Lettre du Ministre au Gouverneur (8 juillet 1860) [FR ANOM COL H50]). Dans la même lettre, le Ministre remet en question la méthode d'évaluation employée, affirmant que « les chefs de la plupart des pénitenciers (notamment îles du Salut) exagèrent les résultats du travail des transportés pour abuser l'administration sur le véritable mérite de leur gestion ». Le règlement comptable entré en vigueur le 1er janvier 1861 imposa une nouvelle méthode d'évaluation, dorénavant mise en œuvre par une commission administrative à Cayenne (Article 6 du règlement en question [FR ANOM COL H50]). En raison de l'impossibilité à contrôler physiquement les produits pénitentiaires, cette évaluation se basait sur la nomenclature générale de la Marine, en appliquant les tarifs en vigueur aux différents types de production inscrits dans les documents comptables transmis chacun des pénitenciers. La moitié de cette valeur était considérée comme le coût de production, tandis que le reste était censé représenter le montant du produit du travail des transportés<sup>4</sup>. Les responsables du

---

<sup>4</sup> « ne voulant pas cependant s'exposer à une évaluation exagérée du bénéfice obtenu (...) la commission est d'avis unanime que l'on peut prendre pour base d'appréciation de la dépense en matières et gratifications, la moitié de la valeur des objets confectionnés ; elle décide en conséquence que les prix du commerce (...) doivent être réduits de 50 %, afin d'obtenir la plus-value des objets (...) ou le bénéfice produit par le travail des

Ministère n'étaient toujours pas satisfaits de ce système, qui fournissait « des moyennes hypothétiques et non l'expression de la valeur réelle, même approximative, du travail des transportés » (Lettre du Ministre au Gouverneur (29 janvier 1862) [FR ANOM COL H50]). Un troisième mode d'évaluation fut par la suite mis en place à partir du 1 janvier 1862, grâce à des carnets quotidiens tenus par les chefs d'atelier, permettant de comptabiliser les dépenses en matériel, matières et gratification, qui étaient ensuite déduites de la valeur commerciale des productions correspondantes (Article 13 du règlement comptable entré en vigueur le 1 janvier 1862 [FR ANOM COL H50]). Au final, la succession de plusieurs modes de valorisation impacte fortement la confiance accordée par le Ministère aux données comptables transmises en métropole : on trouve dans les tableaux statistiques de Michaux, sous-directeur aux Colonies, la mention « Valeur d'après des relevés évidemment exagérés » accolée à la valeur nette des produits pénitentiaires de 1860 et 1861, et la mention « Valeur d'après des relevés bien établis » pour les années 1862 et 1863 (Statistique Générale des pénitenciers pour 1863) [FR ANOM COL H59]).

Au deuxième niveau de l'ethnostatistique, le processus d'évaluation comptable consiste en l'application de procédures de contrôle de la production et de conversion de quantités physiques (consommations, produits) en unités monétaires, à l'aide de valeurs de références ou de méthodes de calcul données. Mais des choix matériels peuvent apparaître à ce niveau : ces procédures peuvent être rendues inapplicables pour des raisons matérielles, ce qui nuit au réalisme des comptes associés. Parfois, les acteurs en charge de la valorisation monétaire peuvent se retrouver dans l'obligation de recourir à des appréciations « arbitraires » (en dehors des procédures imposées) voire même dans l'incapacité à évaluer les produits. Le personnel pénitentiaire de Guyane rencontra de multiples difficultés matérielles lors de l'évaluation de la production pénale. Le mode d'évaluation de la production prévu par le règlement comptable de 1862 imposait la réunion mensuelle d'une Commission au sein de chaque pénitencier, devant réaliser une tournée d'inspection des chantiers, ateliers et magasins, en vue de produire des procès-verbaux contenant « la valeur des travaux, appréciés d'après les tarifs qui seront adoptés, d'après les marchés, ou suivant estimation faite par la commission qui en opérera la recette » (Article 13, Modèle imprimé 22 [FR ANOM COL H50]). Les tournées d'inspection administratives au sein des pénitenciers révélèrent de nombreux dysfonctionnements dans ce type de procédure. En l'absence des registres des tarifs à appliquer, cette procédure n'a pu être réalisée dans les pénitenciers des îles du Salut, à Saint Louis et à Saint Laurent du Maroni (Rapports d'inspection de Lidin (21 mars 1862) et de Girard (28 mars 1862) [FR ANOM COL H50]), ou bien elle a été faite sur la base d'appréciations individuelles de la part des chefs de service administratif (Rapport d'inspection de Chevance (31 août 1862) [FR ANOM COL H50]). Dans une lettre datée de septembre 1862, le Gouverneur justifiait ces irrégularités au Ministre en invoquant les difficultés de communications avec les pénitenciers éloignés, ainsi que l'absence de certains tarifs au chef-lieu même (FR ANOM COL H50). Ces mêmes tournées d'inspection rapportent de multiples difficultés quant à l'application des procédures de contrôle associées. Par exemple, le rapport de Chevance relève des défauts de conception et de surveillance des différents magasins dans bon nombre de pénitenciers, rendant tout inventaire impossible<sup>5</sup> et encourageant les détournements<sup>6</sup>. Une autre difficulté réside dans

---

*transportés*» Extrait de la session du Conseil Privé du 26 septembre 1861, retranscrit dans un procès-verbal daté du 20 février 1862 [FR ANOM COL H25].

<sup>5</sup> Le Chef du service administratif des pénitenciers flottants à Cayenne n'est « *jamais certain de l'existant réel des approvisionnements (...) malgré les recensements qu'il est obligé de renouveler souvent et qu'il fait aussi*

l'éloignement des chantiers forestiers de leur pénitencier de rattachement : « Il nous a été très difficile d'être fixés sur les quantités de Bois produites et dépensées depuis le 1er janvier 1862 (...) les bois abattus et équarris dans un mois, figurant comme tels sur le procès-verbal des travaux, au lieu d'être halés et amenés à Saint Laurent, restent plusieurs mois dans la forêt et finissent quelquefois par ne pouvoir être retrouvés » (Rapport de M.Lidin (17 août 1862) [FR ANOM COL H50]). Berryer (1931, p.37) décrit le mode de fonctionnement quotidien de ce type de chantier : « Chaque semaine les surveillants passent sur le chantier pour compter les stères de bois (...) S'il y a sept tas de bûches, l'homme a fait sa tâche journalière ». Mais cette situation incitait les bagnards à commettre des fraudes pour obtenir une gratification : « Quelques-uns essaient parfois de tricher en empilant les bûches entre les pieux d'une telle façon que les stères paraissent complets ».

Au troisième niveau de l'ethnostatistique, la conversion des caractéristiques qualitatives des objets en valeurs financières (ou commensuration) modifie la représentation cognitive que se font les acteurs de ces objets, par le biais d'un mécanisme de « (des)unification » (Espeland et Sauder 2007) : « La commensuration fonctionne principalement en modifiant la cognition ; elle change le centre [locus] et la forme de l'attention, à la fois en créant et en occultant des relations entre les entités » (p.16). Dans notre cas, nous pouvons parler d'un effet de commensuration, dans la mesure où les conséquences des effets cognitifs de la quantification monétaire mis en évidence par Espeland et Sauder (2007) affectent les stratégies rhétoriques mobilisées par les acteurs. Les objets quantifiés vont être associés par leur appartenance à une métrique commune (l'unité monétaire) en vertu du phénomène « d'unification », structurant une relation spécifique de cohérence entre eux. Ces objets sont dans le même temps différenciés par l'effet de « désunification », car ils sont classés et hiérarchisés le long de cette métrique (Espeland and Sauder 2007, pp.19-20). Ainsi, la commensuration modifie et réorganise les formes de rhétoriques mobilisées par les différents acteurs lors des négociations d'un prix de cession par exemple. La confrontation des divers intérêts associés aux différentes stratégies argumentatives peut alors conduire à des valorisations excessives ou au contraire insuffisantes, dans tous les cas éloignées de la réalité. Dans le cas des bagnes, la mise en place de prix de cession entre l'administration pénitentiaire et les autres services publics guyanais constitue une illustration appropriée de cet effet. Dès 1861, le Ministère préconise d'instaurer un système de « remboursement chapitre à chapitre » des cessions de main d'œuvre pénale (Lettre du Ministre au Gouverneur (1861) [FR ANOM H10] ; Décision du Gouverneur (6 février 1863) (Bulletin Officiel de la Guyane) [FRA11247]), afin de les prendre en compte dans les procédures de calcul de prix de revient au même titre que les autres activités productives. La fixation d'un tel prix de cession était basée sur des négociations entre le Gouverneur et les autres responsables administratifs. Les débats autour de ce règlement et le compte rendu qui est transmis au Ministère (Procès-verbal du Conseil Privé de la Guyane (9 septembre 1862) [FR ANOM H25] ; Lettre du Gouverneur au Ministre (28 octobre 1862) [FR ANOM COL H25]) font ressortir une modification de la conception de la main d'œuvre pénale induite par cet effet de commensuration. La fixation d'un prix de la journée de travail d'un forçat produisit un effet « d'unification » étant donné que les autres employeurs de la colonie considèrent dorénavant la main d'œuvre pénale comme une main d'œuvre

---

*complets que l'encombrement du matériel le permet* ». Rapport de Chevance (31 août 1862) [FR ANOM COL H50]

<sup>6</sup> « dans les magasins à vivres où tout se passe à l'amiable, pour ainsi dire en famille entre certains agents quelques fois peu scrupuleux de la bonne 'tentionnaire' et de ses employés bénévoles ». Berryer (1931, p.45).

équivalente aux travailleurs libres. Le Gouverneur décrivait les pressions exercées par les membres du Conseil Privé en vue de réduire le prix de cession des transportés, au moment de la rédaction du règlement de 1862<sup>7</sup>, invoquant les différences de productivité et de temps de travail entre ces deux types de main d'œuvre. L'introduction de ces prix de cession généra par la même occasion un processus de « désunification », à mesure que la main d'œuvre pénale devint moins coûteuse que la main d'œuvre libre : sous l'influence des responsables administratifs, le prix de 80 centimes fixé en 1862 fut progressivement réduit à 50 centimes (Décision du 4 juin 1863 (Bulletin Officiel de la Guyane) [FRA11247]) pour les manœuvres et plus tard à 30 centimes<sup>8</sup>. De cette manière, un tel processus de valorisation comptable contribua constituer une population de travailleurs bon marchés et corvéables à merci, dont l'embauche est logiquement privilégiée par rapport à la main d'œuvre libre, comme l'indique un rapport signé par un surveillant en 1872<sup>9</sup>. La réinsertion des transportés libérés, soumis à la peine du doublage, va donc s'avérer extrêmement difficile, ceux-ci étant condamnés à « chercher du travail dans une région du monde qui n'en offrait pas, les rares entreprises locales préférant utiliser les transportés en cours de peine, moins coûteux que les libérés » (Donet-Vincent 2003, p.212). L'introduction d'un prix de cession des transportés en cours de peine généra ainsi des effets inattendus, en condamnant une bonne partie des libérés au vagabondage et à la mendicité « Tous les (...) visiteurs de Guyane (...) se rappellent ces loqueteux décharnés, abrutis d'alcool ou de maladies qui dorment à même le sol dans les rues » (Pierre, 2000, p.214).

### 3.3 Interactions associées avec le processus d'agrégation comptable

La production des inscriptions comptables s'achève par la phase d'agrégation, c'est-à-dire la construction d'agrégats et des comptes correspondants (bilan, compte de résultat). Leur élaboration repose sur un ensemble de schémas logiques et de processus rhétoriques, reliant différents aspects des phénomènes quantifiés, en lien avec un ensemble de savoirs comptables et économiques, formalisés par des méthodes d'agrégation spécifiques et la forme de présentation des comptes.

Au premier niveau de l'ethnostatistique, les conventions d'agrégation des données (définition des agrégats et autres procédures de construction des comptes) sont élaborées en vue de produire des indicateurs spécifiques, qui seront utilisés pour la prise de décision. En tant que « moyen d'organiser, d'intégrer et d'éliminer de l'information » (Espeland and Sauder 2007, p.17), l'agrégation comptable génère un phénomène de « simplification », en éliminant certaines informations et en harmonisant celles qui restent par rapport à une métrique commune (Espeland and Sauder 2007). Ainsi, il peut en résulter au niveau du centre une décontextualisation de la connaissance des contextes distants par rapport à la réalité carcérale quotidienne. Dans notre cas, il est possible de caractériser un effet de décontextualisation.

---

<sup>7</sup> «la majorité de la Commission a été dominée dans ses appréciations par le désir de faire abaisser le plus possible le prix de la journée» Lettre du Gouverneur au Ministre (28 octobre 1862) [FR ANOM COL H25].

<sup>8</sup> Décision du 12 avril 1865 (Bulletin Officiel de la Guyane) qui, le 26 janvier 1869 (Bulletin Officiel de la Guyane), a justifié la réduction des prix de cession du matériel fixés le 26 décembre 1868 (Bulletin Officiel de la Guyane). [FRA11256].

<sup>9</sup> Il dénonce cette situation, qu'il qualifie de « *faveur coupable faite aux industriels du pays qui [s'enrichissaient] aux dépens du budget de l'État, en payant les transportés 1,20 francs par jour au lieu de 3 à 4 francs que coûterait la journée d'un ouvrier civil* » (Donet-Vincent 2003, p.220).

Une illustration de ce phénomène peut être trouvée dans l'introduction d'un système de calcul de coût en 1862 [FR ANOM COL H50]. A partir d'une analogie avec les exploitations industrielles et agricoles classiques, l'objectif de l'introduction d'un tel système était d'évaluer le résultat de la production des travaux forcés, afin de calculer le montant des économies budgétaires correspondantes (Minute du Ministre au Gouverneur (27 juin 1860) [FR ANOM COL H10]). Ainsi, selon le Ministre, la comptabilité constituait « une démonstration nette (...) de la dépense réellement épargnée pendant la période annuelle » permettant de déterminer « que tel de ces établissements a été bien administré, que tel autre l'a été moins bien ou l'a été mal » (Note du Ministre adressée au Gouverneur (15 novembre 1860) [FR ANOM COL H10]). Le calcul de coût était donc conçu comme un outil d'aide à la prise de décision rationnelle : « Chaque pénitencier, en effet, peut et doit, jusqu'à un certain point, être considéré comme un grand établissement industriel : on doit s'y rendre compte, d'une manière raisonnée, de l'ensemble et du résultat des opérations » (Note du Ministre adressée au Gouverneur (15 novembre 1860) [FR ANOM COL H10]). A l'appui des divers rapports parvenus en métropole (voir par exemple celui de Rateau, un ancien commandant de pénitencier, adressé au Ministre (12 février 1862) [FR ANOM COL H25]), l'agrégation des données comptables dans les comptes de la Transportation révéla le potentiel des exploitations forestières d'un point de vue commercial. Les documents comptables parvenus en métropole soulignèrent la rentabilité des chantiers forestiers par rapport aux autres types d'exploitation de la main d'œuvre pénale. Dans les faits, les produits forestiers représentaient entre 8% et 100% des revenus annuels générés par la Transportation<sup>10</sup>, et constituaient quasiment le seul emploi systématiquement rentable des forçats. Les responsables ministériels se focalisèrent donc sur ces exploitations, comme l'attestent plusieurs notes internes (lettre du Gouverneur au Ministre (16 juillet 1864)<sup>11</sup> et autres publications officielles : « Le Département (...) espérait alors trouver dans cette exploitation [des bois] un moyen de faire entrer les pénitenciers de la Guyane dans la voie de la production » (Notice sur la Transportation 1869, 2). Sur place, le Gouverneur fut sommé de consacrer un nombre important de bagnards à ce type de chantier (lettre du Gouverneur au Ministre (16 juillet 1864) [FR ANOM COL H25]), ainsi que de mettre en place des pratiques comptables adaptées (lettre du Ministre au Gouverneur (Février 1861) [FR ANOM COL H10]). En 1862, il établit des procédures de remboursement au budget de la Transportation des bois produits : selon l'article 3 du règlement du 22 septembre 1862, chaque stère de bois produite par des transportés était remboursée 55 francs (lettre du Gouverneur au Ministre 28 octobre 1862 [FR ANOM COL H25]). De plus, en vue de disposer d'un nombre suffisant de travailleurs productifs, un système de gratifications pour les transportés (récompenses monétaires<sup>12</sup> ou suppléments de ration<sup>13</sup>) fut instauré au début des années 1860 dans ces mêmes chantiers. L'effort productif des transportés fut dès lors orienté vers les exploitations forestières, sans

---

<sup>10</sup> Selon le compte-rendu des opérations de 1862 [FR ANOM COL H50], le résultat des chantiers forestiers représente 30% du produit annuel de la Transportation. Selon les tableaux statistiques retrouvés dans les papiers de Michaux [FR ANOM COL H59], ce même résultat représente 100% des profits 1866 and 8% en 1867.

<sup>11</sup> « pousser activement (...) à l'exploitation des bois que la Guyane possède en grande quantité doit être le programme de l'administration française ». Note postérieure à 1864, retrouvée dans les papiers de Michaux [FR ANOM COL H59].

<sup>12</sup> Décisions inscrites au *Bulletin Officiel de la Guyane française* : 25 janvier 1862 [FRA11267] ; 30 janvier 1863 [FRA11247].

<sup>13</sup> Décisions inscrites au *Bulletin Officiel de la Guyane française* : 7 octobre 1861 [FRA11232] ; 15 mai 1867 [FRA11250].

tenir compte des risques sanitaires qu'elles représentaient<sup>14</sup>. Ainsi, le Ministère ne prit pas immédiatement conscience des dangers que représentaient ce type d'activité, non seulement pour les transportés en cours de peine, mais aussi pour les concessionnaires libérés : « poussés, par le désir de réaliser quelques ressources en argent (...) à prendre part à l'exploitation forestière, les colons subirent les influences morbides de cette exploitation, et la recrudescence des maladies vint diminuer leur énergie déjà affaiblie par plus d'un obstacle » (Notice sur la Transportation 1869, p.7).

Au second niveau de l'ethnostatistique, nous avons identifié un effet de centralisation. L'agrégation des comptes requiert de centraliser les documents comptables provenant des sites de production. Au cours de cette opération, il est possible que des erreurs et des omissions dans les comptes ne soient pas détectées (ou ne puisse être rectifiées). Cet effet peut alors générer des erreurs dans le calcul des agrégats et des comptes associés. De cette manière, lors de l'élaboration des comptes trimestriels et annuels (Compte Général de la Transportation), l'administration pénitentiaire à Cayenne se retrouvait confrontée à de nombreuses erreurs et omissions contenues dans les comptes envoyés par les pénitenciers<sup>15</sup>. De telles déficiences rendaient l'élaboration du Compte Général de la Transportation très difficile : « Les pénitenciers ne se sont pas assez préoccupés du travail qu'ils allaient donner au Chef-lieu, lorsqu'il serait temps d'apprécier leurs procès-verbaux, et à ce moment-là il a fallu, en effet, pour ne pas confondre les dépenses de deux ouvrages différents, une patience et des efforts qui n'ont pas toujours suffi à empêcher les erreurs » (rapport d'inspection de Lidin (17 août 1862) [FR ANOM COL H50]). L'administration centrale se trouvait alors dans l'incapacité de corriger ces erreurs, en raison de la multiplicité des comptes prescrits par les règlements comptables : « la Centralisation des opérations est très difficile, le Contrôle presque impossible, lorsqu'on se trouve en présence d'une foule de registres divers auxquels on doit nécessairement se reporter » (Note sur la comptabilité industrielle des établissements pénitentiaires à l'attention de Michaux (1864) [FR ANOM COL H59]). De plus, le contrôle administratif de la production et de la comptabilité dans les pénitenciers était limité en raison des difficultés de communication, de la rapidité des tournées d'inspection<sup>16</sup> et parfois par des stratégies de dissimulation de la part des responsables de certains pénitenciers. Enfin, les défauts de l'organisation générale de l'administration pénitentiaire réduisaient sa capacité à obtenir les informations requises de la part des autres administrations, comme l'avait déjà noté l'Inspecteur des Finances de Matharel, lors d'une tournée d'inspection antérieure (Note relative à l'organisation administrative et financière du service de la Transportation à la Guyane (29 juillet 1858) [FR ANOM COL H10]).

---

<sup>14</sup> Les «*Hauts Chantiers*» ont connu pour les années 1866 et 1867 les taux de mortalité respectifs suivants : 22.3% et 22.9% [Notice sur la Transportation (1869)]. Pierre (2000, pp.101-104) décrit les conditions de vie extrêmes des bagnards affectés dans ce type de chantier à la fin du XIXe siècle : « *souvent pieds nu, vêtus d'une unique tenue qui part rapidement en lambeaux (...) Celui qui n'a pas fourni la besogne imposée est totalement privé de nourriture* ».

<sup>15</sup> Par exemple, les bagnards employés au service intérieur n'étaient pas enregistrés dans certains pénitenciers (lettre du Gouverneur au Ministre (31 mars 1863) [FR ANOM COL H50]).

<sup>16</sup> A l'appui des rapports d'inspection, nous pouvons affirmer que les inspecteurs passaient un jour ou deux dans chacun des pénitenciers [FR ANOM COL H50]. « *Une visite sur les pénitenciers, visite imposée par les règlements, est une fugue dominée par le souci constant des paperasses qui s'accumulent sur le bureau à Saint-Laurent* » Berryer, (1931, p.151). NB: au XXe siècle, le siège de l'administration pénitentiaire fut transféré de Cayenne à Saint Laurent du Maroni.

Au troisième niveau de l'ethnostatistique, nous avons identifié un choix argumentatif. En produisant des indicateurs et des agrégats analytiques, le processus d'agrégation comptable permet de mettre en évidence certains aspects des phénomènes quantifiés. Ce processus de « mise en variable » (Desrosières 2008) consiste en une formalisation de relations de natures diverses (logiques, comptables, politiques) entre l'objet de la quantification et les données obtenues. Ces relations sont mobilisées à des fins d'action ou d'argumentation par les acteurs : la combinaison entre un énoncé verbal et une série de mises en forme et de calculs comptables va contribuer à fabriquer des « fictions utiles » (Desrosières 2008), qui vont activer les usages sociaux de la comptabilité en étayant des formes particulières de rhétoriques. Ces fictions utiles peuvent être structurée par des représentations sélectives du phénomène quantifié ou des comparaisons rendues possible grâce à l'espace d'équivalence monétaire. Cet usage des indicateurs peut conduire à des formes de « maquillage » des comptes, afin de produire une représentation partielle (ou embellie) de la réalité (Boje et et al. 2006) au service d'intérêts particuliers. Ce point peut être illustré par la première publication des comptes de la Transportation en métropole dans la première édition de la Notice sur la Transportation en 1867, « destinée à rassurer l'opinion publique sur les résultats de la Transportation à la Guyane » (Enquête Parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires. Rapport du Vicomte d'Haussonville 1873, p.444). La présentation des données comptables sous forme de tableaux constituait un outil rhétorique particulièrement puissant, dans la mesure où elle permettait de limiter le détail les hypothèses sous-jacentes à la construction des agrégats. Ce type de stratégie favorisait une représentation positive de la situation économique de la Transportation. Ainsi, la comparaison entre les tableaux publiés dans la Notice avec ceux retrouvés dans les papiers de Michaux [FR ANOM COL H59]) montre la manière dont la présentation des résultats par type de production (et non par pénitencier) ainsi que l'élimination des dépenses liées à la main d'œuvre (gratifications, rations) du coût de production permettaient de présenter une colonne « Moyenne du produit de la journée de travail » largement positive, tout en masquant les pertes réalisés par la majorité des pénitenciers. Un deuxième artifice rhétorique résidait dans la comparaison entre le prix de revient d'un transporté guyanais avec celui d'un convict britannique. Cette comparaison, basée sur des correspondances<sup>17</sup> entre la Grande-Bretagne et l'Australie était bien entendu favorable à l'expérience française<sup>18</sup>, et ne détaillait pas le mode de calcul du prix de revient d'un convict australien (plusieurs valeurs différentes du même coût sont rapportées dans ces correspondances, en fonction de l'identité des acteurs impliqués)<sup>19</sup>.

#### 4 Territorialisation et (in)efficacité de l'action à distance

Dans cette partie, nous montrerons, à partir de trois exemples de micro-territorialisations comment des combinaisons de certains choix ou effets peuvent affecter le processus de

---

<sup>17</sup> *Further papers on the subject of convict discipline and transportation presented to both houses of parliament by command of her Majesty*, février 1864 (*Notice sur la Transportation*, 1867, 55). Des traductions annotées de ces documents ont été retrouvées dans les papiers de Michaux [FR ANOM COL H50].

<sup>18</sup> « la dépense de la transportation en Australie dépasse encore de beaucoup celle de la Guyane, puisque, dans cette dernière colonie, le coût d'un transporté n'a pas atteint 480 francs en 1865 » *Notice sur la Transportation* (1867, 55).

<sup>19</sup> La Commission d'enquête évalue le coût annuel d'un convict de Port Arthur à 38 livre-sterling (950 francs) pour 1862, tandis que le Gouverneur avance la valeur de 34 livre-sterling (850 francs) [FR ANOM COL H59].



territorialisation et limiter l'efficacité de l'action à distance initiée par le centre. Dans notre cas, nous montrons que l'efficacité de l'action à distance est réduite en raison d'une mauvaise reproduction des attitudes et des expertises promulguées par le centre, ainsi que par un certain nombre de déconnexions induites par la quantification, entre la population et des processus plus larges. Le tableau suivant résume le fonctionnement de ces mécanismes.

**Tableau 3 : Altération de l'action à distance via la quantification**

	<b>Effet de la territorialisation</b>	<b>Problème</b>	<b>Conséquences dans les sites distants</b>	<b>Effets sur l'action à distance</b>
<b>Hiérarchisation de la population via les procédures de bookkeeping</b>	Positionnement des individus par rapport au déroulement du processus de quantification	Mauvaise reproduction des expertises et attitudes nécessaires à la mise en place d'un réseau d'inscriptions comptables fonctionnel	Incompatibilité avec les caractéristiques matérielles et humaines des sites distants. Pérennisation des hiérarchies et formes de contrôles informelles	Renforce les pratiques existantes dans les sites distants, tout en dissimulant au centre leur existence
<b>Déconnexion entre la population et les processus quantifiés</b>	Mise en place d'une métrique des activités de production	Incapacité à concevoir les causalités non économiques entre population et activités.	Souci de la mesure dans les sites distants. Inscriptions disponibles dans le centre de calcul, mais usage uniquement argumentatif.	Change le réel mais juste simplement par la mise en place de la mesure. L'objectif de rentabilité n'est pas atteint.
	Catégorisation spécifique de la population	Des causalités liées à des processus économiques affectant la population dans son ensemble sont occultées.	Focalisation des acteurs sur une catégorie emblématique tout en délaissant les autres catégories de la population.	Délaissement de la population non quantifiée. Effets indésirables induits par la modification du focus des acteurs.

#### **4.1 Une hiérarchisation de la population par les procédures d'enregistrement**

Une première condition d'efficacité de l'action à distance repose sur la capacité des conventions d'équivalence à induire la reproduction dans les sites distants de certaines attitudes et expertises promulguées par le centre (Armstrong 1994, p.42)<sup>20</sup>, lors de leur mise en œuvre. Mais certaines caractéristiques humaines et matérielles des contextes distants peuvent ne pas être prises en compte lors de l'élaboration des procédures comptables. Cela peut alors se traduire par l'apparition de certains effets ou choix comptables rendant inefficace l'action à distance en raison d'une mauvaise reproduction des expertises et attitudes, par rapport à l'intention initiale du centre. Par exemple, dans le cas des bagnes, la mise en œuvre de procédures de bookkeeping avait pour objectif de rendre visibles depuis le chef-lieu les flux matériels, afin de rationaliser les approvisionnements et réduire les trafics dans les

<sup>20</sup> « les concepts d'action à distance et de traduction souligne le contrôle exercé à partir d'attitudes et d'expertises promulguées par le centre » (p.42).

pénitenciers. Mais divers choix et d'effets associés à ces procédures ont considérablement réduit l'efficacité de ce type d'actions correctives.

#### ***4.1.1 Une mauvaise reproduction des expertises***

La mise en œuvre des procédures de bookkeeping nécessitait une certaine expertise de la part des acteurs qui en avaient la charge. Par exemple, l'instauration de carnets journaliers et de procès-verbaux sur les chantiers et les ateliers, ainsi qu'un système de bons de délivrance et d'inventaires-balances dans les magasins nécessitait un certain nombre de compétences de la part des surveillants (lecture, écriture). Mais seule une minorité du personnel pénitentiaire possédait les qualités requises, comme l'indiqua le Gouverneur dans une lettre adressée au Ministre le 14 septembre 1861 [FR ANOM COL H50], ce qui justifia par la suite l'emploi de transportés aux écritures. De cette manière, l'effet humain altérait la capacité de la comptabilité à réduire les détournements, puisqu'il favorisait l'apparition de nouvelles possibilités de coalitions entre transportés et certains surveillants désireux d'améliorer leurs conditions de vie difficiles (Toth 2003). Une autre conséquence de cet effet est la difficulté de l'administration centrale à comprendre les causes des imperfections des comptes. Celle-ci avait tendance à l'attribuer à l'incompétence des agents en charge de la comptabilité, plutôt qu'à l'existence de trafics et de détournements. Ce problème était d'autant plus accentué par l'effet de centralisation des documents comptables au chef-lieu, très éloigné de la plupart des pénitenciers. Les difficultés de communication et de déplacement en Guyane réduisaient la capacité des responsables administratifs à contrôler le déroulement des procédures comptables et à identifier les sources des irrégularités, tout en constituant une forme efficace de justification de ces dernières auprès de la métropole : « et si, par des causes que j'ai besoin de vous faire connaître, nous ne sommes pas arrivés à une constatation rigoureuse, je suis certain que nous en sommes pas écartés sensiblement (...) lorsqu'il a fallu au chef-lieu s'occuper de réunir dans un seul travail toutes les opérations des pénitenciers (...) il est arrivé qu'on s'est aperçu tout à coup d'irrégularités assez nombreuses dans les procès-verbaux et ces irrégularités ne pouvaient plus être signalées, du moins pour le moment, aux établissements (...) l'obstacle le plus sérieux à franchir vient de l'embarras des communications par suite de la dissémination des établissements qui n'ont pas toujours pu recevoir à temps les explications détaillées qu'il aurait fallu pouvoir leur faire parvenir promptement » (Lettre du Gouverneur au Ministre datée du 1er septembre 1862 [FR ANOM COL H11]). L'incapacité de l'administration à contrôler les écritures depuis le chef-lieu réduisait ainsi considérablement la capacité des procédures de bookkeeping à rendre visible les flux matériels au sein des pénitenciers et l'efficacité des actions correctives associées.

#### ***4.1.2 Une mauvaise reproduction des attitudes***

La reproduction des attitudes prescrites par le centre peut être limitée, quand elles sont en opposition avec les formes de contrôle inter-individuelles en vigueur dans les sites distants. Dans ce cas, les pratiques d'enregistrement comptable, au lieu de modifier les pratiques préexistantes dans les sites distants, sont au contraire intégrées au sein de ces dernières, ce qui a pour effet de les renforcer. La nécessité de reproduire un certain nombre d'expertises dans les sites distants se traduisait dans les faits par un phénomène de hiérarchisation de la population quantifiée. Les acteurs suffisamment compétents pour la tenue des comptes occupaient en effet une position qui leur permettait de reproduire des pratiques contraires à

l'intention initiale du centre, confirmant leur capacité à pérenniser des formes de contrôle social locales (Walker 2016, p.8).

Une conséquence supplémentaire de la mise en œuvre des conventions d'enregistrement fut de créer un panel de possibilités de contournement des règles d'écriture, contribuant à rendre pérennes les diverses hiérarchies et formes de contrôle informelles au sein de la population pénale. La fonction d'employé aux écritures procurait aux acteurs la possibilité de réaliser un ensemble de choix d'enregistrements comptables à partir desquels ils étaient en mesure de dissimuler un certain nombre de pratiques de fraude ou de corruption. Par exemple, plusieurs relevés (registre des gratifications et classification des transportés) permettaient de retranscrire l'évaluation du degré de réhabilitation de chaque individu. Le choix de catégorisation laissé aux surveillants qui en avaient la charge permettait d'occulter les ententes et coalitions avec les détenus, et la corruption généralisée qui présidait en réalité à la catégorisation des bagnards et à leur affectation à un poste donné : « Et ce surveillant-chef qui utilisait une bicyclette offerte à lui par un transporté qui évita par ce don un camp redoutable. La bicyclette avait été volée sous un hangar » (Berryer 1931, p.154). D'autre part, de multiples choix de falsification étaient rendus possibles par les défauts des procédures d'enregistrement comptable et le manque de contrôle des écritures. Les transportés employés les ateliers pouvaient par exemple maquiller les détournements de leurs codétenus en pertes, comme le rapporte Pierre (2000, p.114). Ainsi, leur fonction dans le processus de quantification comptable leur fournissait la capacité de dissimuler durablement un ensemble de pratiques et d'attitudes relevant de rationalités locales, que les procédures de bookkeeping étaient censées empêcher.

En fin de compte, l'efficacité de l'action à distance via un réseau d'inscriptions comptables peut être remise en question par le comportement des acteurs impliqués dans les procédures de quantification au sein des sites distants. En effet, la mise en place et le maintien d'un tel réseau permettant de traduire efficacement les informations auprès du centre nécessite l'adoption par les acteurs en charge des procédures de bookkeeping de certaines formes d'expertises (nécessaires à la tenue des comptes) et d'attitudes (probité, honnêteté, intégrité). Mais cette reproduction peut être entravée par des caractéristiques propres aux contextes distants, par exemple l'incompétence des agents, la préexistence de rationalités locales et de formes de contrôle informel... Ces facteurs peuvent amener à nommer les « mauvaises » personnes à la tenue des comptes, ce qui provoque une reproduction des hiérarchies informelles à travers les pratiques d'enregistrements comptables, tout en demeurant invisibles depuis le centre. Ainsi, la capacité des inscriptions comptables à établir à distance un régime de contrôle particulier peut être totalement remise en question par l'identité des acteurs en charge des procédures de bookkeeping.

## **4.2 Une déconnexion entre la population et les processus quantifiés**

Une deuxième condition de l'efficacité de l'action à distance repose sur la capacité des conventions comptables à incorporer les relations de cause à effet pertinentes entre les processus économiques et les populations concernées par la territorialisation. Mais la quantification comptable peut générer une série de choix et effets qui réduisent le spectre des liens de causalités retenues par les acteurs dans leur prise de décision. La comptabilité peut produire différentes formes de déconnexion entre les processus économiques qu'elle quantifie

(activité de production, fonctionnement d'un marché...) et la population concernée (ainsi que les processus biologiques associés). Ces déconnexions, non anticipées par le centre peuvent générer des effets inattendus qui remettent finalement en cause l'efficacité de l'action à distance. Le cas des bagnes fournit une double illustration de cette forme de déconnexion : la quantification des résultats du processus de production pénal occulte une partie des processus biologiques au sein de la population pénale (situation sanitaire des chantiers forestiers), tandis que l'instauration de prix de cession met en avant une catégorie spécifique de bagnards sans tenir compte de processus économiques plus larges qui affectent le reste de la population carcérale.

#### ***4.2.1 Isoler les activités économiques des processus biologiques auxquelles elles prennent part***

Les procédures comptables instaurées en 1862 dans les bagnes permettaient de rendre calculables et comparables les résultats des activités productives de chaque pénitencier. La comptabilité a donc permis d'élaborer une métrique des différentes activités de la Transportation en fonction du montant des économies budgétaires correspondantes. Cette visibilité était censée permettre à la métropole d'augmenter les économies budgétaires tirée du travail pénal, en orientant l'emploi des bagnards vers les activités les plus productives. Toutefois, la comptabilité peut occulter certaines relations de cause à effet associées à des processus plus larges (par exemple des processus biologiques au niveau de la population impliquée) : la comptabilité « constitue des unités organisationnelles comme des entités économiques dont la performance peut être jugée réussie, ratée ou risquée de manière indépendante d'enjeux systémiques ou plus largement sociaux » (Miller and Power 2013, p.581). La mise en œuvre des conventions de quantification comptable impliquait une « simplification » des informations transmises au centre en éliminant certaines et en harmonisant celles qui restaient par rapport à une métrique commune (Espeland et Sauder 2007, p.17). Ce phénomène induisit un effet de décontextualisation dans la prise de décision des responsables administratifs, par rapport à la réalité du terrain. Derrière les résultats comptables prometteurs des chantiers forestiers qui parvenaient au Ministère, se cachait une situation sanitaire en réalité désastreuse sur ce type d'exploitation. Devant l'ampleur des taux de mortalité (22,3 % en 1866 et 22,9 % en 1867), un constat d'échec fut acté par le Ministère de la Marine : « Les renseignements qui (...) parvenaient [au Ministère] quelque temps après révélèrent, dans les chantiers forestiers, une situation fâcheuse : la mortalité s'était accrue rapidement » (Notice sur la Transportation, 1869, p.2). Ces chantiers furent abandonnés, le projet de rentabilisation des bagnes guyanais oublié, et la Nouvelle-Calédonie devint officiellement le nouveau lieu de transportation des condamnés métropolitains à partir de 1867. Ainsi, la déconnexion entre les activités économiques et la population induite par la territorialisation a constitué une source majeure de l'inefficacité de l'action à distance, étant donné l'impossibilité de poursuivre de manière durable le programme de rentabilité initial. La réalité pénitentiaire était donc simplement affectée par le souci de la mesure : les responsables pénitentiaires devaient affecter un nombre important de transportés dans ces chantiers (Lettre du Gouverneur au Ministre (16 juillet 1864) [FR ANOM COL H25]) pour satisfaire aux exigences de la métropole, sans que la rentabilité des travaux forcés ne s'améliore.

Le réseau d'inscriptions comptables implémenté depuis la métropole s'est donc révélé inapproprié pour une action à distance efficace, mais a permis au contraire de soutenir des formes d'action de proximité, directement en métropole. Les responsables ministériels

disposaient désormais d'inscriptions comptables, mais sans avoir forcément la possibilité d'intervenir efficacement en Guyane : seule une action de proximité était alors possible. En vertu du choix argumentatif, les acteurs métropolitains disposaient de plusieurs options d'agrégation des composantes du coût de détention moyen d'un transporté. La comparaison entre les comptes envoyés en métropole (Statistiques Générales (1865) [FR ANOM COL H59]) et les chiffres publiés dans la Notice sur la Transportation (1867) montre les différents choix d'agrégation qui ont permis de produire une image flatteuse des performances économiques des bagnes coloniaux. Par exemple, les dépenses en main d'œuvre (gratifications monétaires ou en nature) n'étaient plus considérées comme une composante du coût de production, ce qui avait pour effet d'augmenter artificiellement le produit moyen d'une journée de travail de 1,2 francs. Une telle construction d'une rentabilité supposée des travaux forcés était un héritage direct des formes de rhétoriques utilisées au début du XIXe siècle par le Ministère de la Marine pour justifier auprès de l'opinion publique métropolitaine l'existence des anciens bagnes portuaires (Zysberg 1980, pp.182-183) : « on doit reconnaître que la dépense de la transportation en Australie dépasse encore de beaucoup celle de la Guyane, puisque dans cette dernière colonie le coût d'un transporté n'a pas atteint 480 francs en 1865 (...) on trouve du moins dans l'histoire de la transportation anglaise, comparée à celle des premières années de la transportation française, plus d'un argument pour justifier le passé de celle-ci et plus d'un motif pour bien augurer de son avenir » (Notice sur la Transportation, 1867, pp.55-56). Ainsi, à défaut de pouvoir améliorer à distance la rentabilité du travail pénal, les inscriptions comptables fournissaient au Ministère les ressources argumentatives nécessaires pour pouvoir répondre aux exigences 'd'accountability publique' (Sinclair 1995)<sup>21</sup> de la société civile métropolitaine et justifier la poursuite de la Transportation.

#### ***4.2.2 Isoler des catégories de la population de processus économiques dans lesquels ils sont impliqués***

Les pratiques de quantification comptable, par exemple dans le cadre de prix de cessions entre administrations, peuvent induire un déplacement des préoccupations et de l'attention des acteurs par rapport aux différentes catégories de la population. Il s'en suit alors une modification de leurs comportements et de leur prise de décision. Ce phénomène peut s'expliquer par la notion de « réactivité » (Espeland et Sauder 2007), définie par l'altération des comportements individuels « en réaction au fait d'être évalué, observé ou mesuré » (p.6). La mise en œuvre des conventions d'évaluation peut alors provoquer une modification des comportements et des stratégies des acteurs pour des raisons incitatives (Desrosières 2012), en lien avec certaines formes de déplacement des enjeux de pouvoir. De nouvelles stratégies peuvent alors émerger, sans que celles-ci ne correspondent forcément avec l'intention initiale du centre. Par exemple, à partir de 1862, des prix de cession du bois produit par la Transportation et des journées de transportés fut instauré par le Gouverneur (Lettre du Gouverneur au Ministre, 28 octobre 1862 [FR ANOM COL H25]), en vue de neutraliser l'impact budgétaire de ces cessions. Une partie de cette somme était imputée au profit au Trésor, dans le compte Produits divers du budget-Service pénitentiaire à la Guyane, et le reste (correspondant aux avances en outils et vivres fournies par l'administration pénitentiaire) était directement réintégré au budget de la transportation, dans le compte Recettes en atténuation des dépenses. Ce règlement fut étendu au reste des produits de la Transportation quelques

---

<sup>21</sup> « L'accountability publique se comprend comme une forme d'accountability plus informelle mais directement adressée au public intéressé, les groupe communautaires et les individus » (p.225).

années plus tard (Arrêté ministériel concernant la vente des produits de la Transportation du 5 mars 1866 et décision du Gouverneur publiée dans La Feuille du 6 février 1869 [FR ANOM COL 25]). Etant donné l'impact de ces prix de cession sur leurs budgets, les négociations sont marquées dès 1862 par une vive opposition de la part des responsables des services publics concernés. Ceux-ci déployèrent alors des stratégies argumentatives visant à réduire au maximum les différents prix de cession.

On retrouve en premier lieu des références aux effets matériels, afin de remettre en cause la fiabilité du mode de calcul du prix de cessions de bois par l'administration pénitentiaire en raison des difficultés rencontrées par les comptables pour évaluer le prix de revient sur les chantiers forestiers : « Les travaux s'exécutent en effet sur plusieurs points dans des conditions diverses (...) ici l'on produit plus, là moins ; les suppléments de rations et l'outillage en service sont à peu près les mêmes ; la part de dépense pour laquelle ils interviennent dans la production varie incessamment ; elle est insaisissable tant que la campagne n'est pas terminée et que les comptes ne sont pas rendus » (Procès-verbal du Conseil Privé de la Guyane (9 septembre 1862) [FR ANOM COL H25]). On observe aussi le recours au choix conceptuel, consistant à remettre en cause le mode d'évaluation du prix d'une journée d'un transporté. En 1862, le Gouverneur décida d'évaluer le prix de cession à partir du prix moyen de la ration quotidienne fournie par l'administration pénitentiaire, soit 80 centimes. Dans une lettre en date du 28 octobre 1862 adressée au Ministre [FR ANOM COL H25], il décrivait le type d'arguments invoqués par les autres responsables administratifs : « pour arriver au chiffre de 60 centimes pour le prix de la journée, quelques membres de la commission ont réduit à 6h la durée du travail des transportés, tandis qu'elle est très rarement en dessous de 7h. (...) Je suis frappé (...) de l'exagération du chiffre auquel les représentants des services employeurs ont estimé les gratifications accordées par eux aux transportés, afin d'arriver par cet argument à faire abaisser le prix du remboursement ». Le succès de ces stratégies impliqua une diminution progressive du prix de cession d'un transporté de 80 centimes en 1862 à 30 centimes en 1868, empêchant en fin de compte la neutralisation de l'impact budgétaire des cessions.

La réactivité peut également se traduire par un déplacement de l'attention des acteurs pour des raisons cognitives, associées à la commensuration (Espeland et Sauder 2007, p.16). En vertu du phénomène de « (des)unification » (Espeland et Sauder 2007, pp.19-20), la formation d'une métrique monétaire des différentes catégories de population pénale modifia la représentation cognitive que s'en faisait les responsables administratifs. Une relation d'équivalence, associée à l'effet de commensuration, fut alors introduite entre la main d'œuvre pénale et la main d'œuvre libre grâce au prix de cession de cette dernière. Les transportés en cours de peine furent dès lors assimilés à une réserve de main d'œuvre bon marché constamment renouvelée par les nouveaux convois en provenance de la métropole. Mais la modification de la perception de certaines catégories de la population que se font les acteurs peut engendrer une certaine déconnexion avec des relations de causalité plus globales, au niveau de la population dans son ensemble. Ainsi, la diminution constante des prix de cession généra un effet d'éviction du marché du travail des bagnards libérés, condamnés à la peine du doublage. En effet, les administrations publiques et les entrepreneurs privés privilégiaient logiquement l'embauche de transportés en cours de peine, qui revenaient beaucoup moins cher qu'un libéré qu'il fallait rémunérer aux conditions normales de salaire (Donet-Vincent, 2003, p.220). Au final, le déplacement de l'attention des acteurs induit par la

quantification comptable s'est traduit par une déconnexion des catégories de la population mises en avant par rapport aux processus économiques affectant la population dans son ensemble. Ainsi, les modifications dans la prise de décision des acteurs se sont finalement révélées être en contradiction avec certaines dimensions de l'action à distance, ici la réinsertion des libérés sur le marché du travail.

## 5 Conclusion

L'objectif de ce papier était de s'engager dans la voie ouverte par Asdal (2011), en s'interrogeant sur les conditions d'efficacité de l'action à distance via les inscriptions comptables. A partir du cas des bagnes de Guyane au XIXe siècle, nous avons montré la manière dont le réseau d'inscriptions comptables instauré depuis la métropole s'était révélé incapable de produire les effets escomptés dans les pénitenciers (réduction des vols et détournements, amélioration de la profitabilité des travaux forcés, rationalisation de l'emploi des forçats par les employeurs locaux).

Nous avons relevé deux formes majeures d'inefficacité de l'action à distance (voir tableau 3). Les pratiques dans les sites distants peuvent d'abord être alors inchangées, voire même renforcées par les procédures de bookkeeping. Dans ce cas, la mise en œuvre de celles-ci se traduit par une reproduction défectueuse des expertises et attitudes promulguées par le centre. Dans ce cas, la comptabilité n'exerce pas l'action transformative attendue par le centre, mais génère à l'inverse un « effet confirmatoire » (Walker 2016, p.48), en pérennisant des régimes de contrôle social préexistants. La comptabilité remplit alors une fonction de pérennisation de l'existant.

La deuxième modalité est différente : la comptabilité peut produire une action transformative dans les sites distants, sans que ses résultats ne correspondent à ceux initialement envisagés par le centre de calcul. Ces effets inattendus de la comptabilité sont liés à un phénomène de déconnexion mutuelle entre les processus quantifiés et la population concernée. La valorisation comptable peut provoquer par exemple une focalisation de l'attention des acteurs sur une catégorie emblématique de la population. Cette modification des priorités des acteurs se fait en dehors de toute considération des processus économiques plus larges qui concernent la population dans son ensemble, à l'origine d'effets externes inattendus. Dans d'autres cas, la comptabilité peut n'avoir aucun effet dans les sites distants, mais permettre toutefois au centre d'atteindre des objectifs différents de ceux initialement annoncés. En créant une métrique monétaire des activités productives, la comptabilité permet d'orienter le processus de production vers les activités les plus rentables, mais occulte dans le même temps des phénomènes « biologiques » plus larges autour de la population. Le choix des activités productives en fonction de leur profitabilité respective peut alors s'avérer inefficace, dans la mesure où d'autres facteurs ne sont pas pris en compte lors de la prise de décision.

Ces différentes formes d'inefficacité de l'action à distance peuvent être attribuées à plusieurs imperfections du réseau d'inscriptions comptables implémenté par le centre. Elles apparaissent lors de la mise en œuvre quotidienne des procédures de quantification (enregistrement, valorisation et agrégation) permettant de produire les inscriptions (voir tableau 2). Les acteurs impliqués peuvent se retrouver confronter à plusieurs alternatives de quantification, ce qui leur donne la possibilité de réaliser des choix affectant potentiellement

la capacité des inscriptions comptables à traduire correctement les différents aspects des contextes distants. Les procédures d'enregistrement comptable peuvent par exemple susciter des possibilités de maquillage des comptes, la pertinence d'une méthode de valorisation monétaire peut être remise en question par la confrontation de diverses expertises, tandis que le mode d'agrégation des données peut différer en fonction du type d'usage rhétorique et argumentatif auquel elles sont destinées. Les pratiques de quantification produisent également des effets qui contraignent à une mauvaise représentation du contexte. Leur origine peut être de nature cognitive, dans la mesure où la comptabilité altère les priorités des acteurs et leur perception des relations de causalité entre les objets quantifiés. Leur prise de décision va donc être affectée par la mise en valeur (ou au contraire l'omission) de certains aspects des processus ou des populations concernés, ce qui peut conduire à des actions inadaptées à l'intention initiale du centre. D'autres effets peuvent être associés à des spécificités matérielles (par exemple des difficultés de communication entre les entités organisationnelles) ou humaines (par exemple un manque de compétence des acteurs en charge de la comptabilité) des contextes distants. Lorsqu'elles ne sont pas prises en compte par le centre lors de l'élaboration du réseau d'inscriptions comptables, elles peuvent alors affecter durablement son fonctionnement.

L'apport principal de ce papier est de prolonger les travaux d'Asdal (2011) portant sur les conditions d'efficacité de l'exercice du pouvoir via les pratiques de quantification comptable. La littérature a jusque-là montré comment l'imperfection des inscriptions comptables pouvait ne pas modifier les capacités d'action à distance (Dambrin et Robson 2011). Au contraire, ce travail permet de lier les imperfections des inscriptions comptables et celle de l'action à distance, à savoir l'ensemble des choix et des effets auxquels sont confrontés quotidiennement les acteurs impliqués dans le processus de production des inscriptions comptables. Ces choix et effets vont ainsi altérer la capacité des inscriptions comptables à traduire les aspects pertinents des contextes distants pour la prise de décision depuis le centre.

Un apport supplémentaire de notre travail repose sur la méthodologie de l'ethnocomptabilité (voir tableau 1), développée à partir des travaux de Gephart (1988, 2006) et de Desrosières (2008). Cette approche des pratiques comptables permet de mettre en évidence des phénomènes locaux non perceptibles par le centre, mais qui affectent pourtant l'efficacité de son action. Ainsi, une telle démarche méthodologique permet d'approfondir notre connaissance sur la manière dont « les programmes entrent constamment en contact avec l'univers hétérogène et impur de la vie de tous les jours, peuplé en l'état par une myriade d'aspirations, d'associations, d'alliances et d'activités » (Mennicken and Miller 2012, p.22) lors des pratiques quotidiennes de quantification. Elle constitue une approche prometteuse pour explorer plus en détail l'articulation entre gouvernement et pratiques de quantification.



## **6 Sources**

### **6.1 Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM)**

#### Série H : Administration Pénitentiaire Coloniale

- H10 : Organisation des établissements pénitentiaires (1852-1870)
- H11 : Documents Généraux (1850-1862)
- H25 : Guyane-cultures, industries, exploitation et ventes
- H50 : Comptabilité locale
- H59 : Papiers de Michaux

### **6.2 Bibliothèque numérique Caraïbe Amazonie Plateau des Guyanes (MANIOC)**

Accessible en ligne : <http://www.manioc.org/patrimon-CL1.html> (dernier accès le 10 janvier 2017)

*Bulletin Officiel de la Guyane française* pour les années :

- 1861 : [FRA11232]
- 1862 : [FRA11267]
- 1863 : [FRA11247]
- 1867 : [FRA11250]
- 1868 : [FRA11256]

### 6.3 Documents imprimés accessibles en ligne

Berryer, H. (1931). *Sept mois au bague*. [FR ANOM COL EE/II/2388/13]. Version numérique :

<https://criminocorpus.org/fr/bibliotheque/doc/30/> (dernier accès le 10 janvier 2017).

*Bulletin Officiel de la Guyane* (1865). Version numérique :

[https://books.google.fr/books/about/Bulletin\\_officiel\\_de\\_la\\_Guyane\\_fran%C3%A7ais.html?id=0sVAAQAAMAAJ&redir\\_esc=y](https://books.google.fr/books/about/Bulletin_officiel_de_la_Guyane_fran%C3%A7ais.html?id=0sVAAQAAMAAJ&redir_esc=y) (dernier accès le 10 janvier 2018).

*Bulletin Officiel de la Guyane* (1869). Version numérique :

[https://books.google.fr/books/about/Bulletin\\_officiel\\_de\\_la\\_Guyane\\_fran%C3%A7ais.html?id=VMVAAQAAMAAJ&redir\\_esc=y](https://books.google.fr/books/about/Bulletin_officiel_de_la_Guyane_fran%C3%A7ais.html?id=VMVAAQAAMAAJ&redir_esc=y) (dernier accès le 10 janvier 2018).

Londres, A. (1924). *Au bague*. Paris : Albin Michel. Version numérique :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k206741z> (dernier accès le 10 janvier 2017).

Ministère de la Marine et des Colonies. (1867). *Notice sur la Transportation à la Guyane française et à la Nouvelle-Calédonie*. Imprimerie Impériale. Version numérique :

<http://enap-mediathèque.paprika.net/enap1/> (dernier accès le 10 janvier 2017).

Ministère de la Marine et des Colonies. (1869). *Notice sur la Transportation à la Guyane et à la Nouvelle Calédonie pour les années 1866 et 1867*. Imprimerie Impériale. Version numérique :

<http://www.manioc.org/patrimoine/FRA11129> (dernier accès le 10 janvier 2017).

*Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires. Rapport du député M. le Vicomte d'Haussonville* (1873). Publication de l'Assemblée Nationale. Imprimerie Nationale, Paris. Version numérique :

<https://criminocorpus.org/fr/bibliotheque/doc/488/> (dernier accès le 2 septembre 2017).

## 7 Références

- Andrew, J., Cahill, D. (2017). Rationalising and Resisting Neoliberalism: The Uneven Geography of Costs. *Critical Perspectives on Accounting*. 45: 12-28.
- Armstrong, P. (1994). The Influence of Michel Foucault on Accounting Research. *Critical Perspectives on Accounting*. 5 (1): 25–55.
- Asdal, K. (2011). The Office: The Weakness of Numbers and the Production of Non-Authority. *Accounting, Organizations and Society*. 36 (1): 1–9.
- Barbançon, L-J. (2003). *L'archipel Des Forçats: Histoire Du Bagne de Nouvelle-Calédonie (1863-1931)*. Lille: Presses Universitaires du Septentrion.
- Boje, D., Gardner, C., Smith, W. (2006). (Mis) Using Numbers in the Enron Story. *Organizational Research Methods*. 9 (4): 456–74.
- Bloomfield, B., Vurdubakis, T. (1994). Re-Presenting Technology: IT Consultancy Reports as Textual Reality Constructions. *Sociology*. 28 (2): 455–77.
- Callon, M. (1980). Struggles and Negotiations to Define What Is Problematic and What Is Not. In *The Social Process of Scientific Investigation*. Springer, 197–219.
- . (1986). “Some Elements of a Sociology of Translation.” In *Power, Action and Belief*, Law, J. (ed.). London: R.K.P.
- Callon, M., Law, J. (1982). On Interests and Their Transformation: Enrolment and Counter-Enrolment. *Social Studies of Science*. 12 (4): 615–25.
- Carlson, D. M., Downs, A. A., Wert-Gray, S. 2006. Statistics as Fetishes The Case of Financial Performance Measures and Executive Compensation. *Organizational Research Methods*. 9 (4): 475–90.
- Carmona, S., Ezzamel, M. (2009). On the Relationship between Accounting and Social Space. In *Accounting, Organizations & Institutions: Essays in honour of Anthony Hopwood*. Oxford: Oxford University Press, 137–56.
- Carmona, S., Ezzamel, M., Gutiérrez, F. (1997). Control and Cost Accounting Practices in the Spanish Royal Tobacco Factory. *Accounting, Organizations and Society*. 22 (5): 411–46.
- . (2002). The Relationship between Accounting and Spatial Practices in the Factory. *Accounting, Organizations and Society*. 27 (3): 239–74.
- Chiapello, E. (2015). Financialisation of Valuation. *Human Studies*. 38 (1): 13–35.
- Chiapello, E., Walter, C. (2016). The Three Ages of Financial Quantification: A Conventionalist Approach to the Financiers’ Metrology. *Historical Social Research/Historische Sozialforschung*. 155–77.
- Chua, W. F. (1995). Experts, Networks and Inscriptions in the Fabrication of Accounting Images: A Story of the Representation of Three Public Hospitals. *Accounting, Organizations and Society*. 20 (2–3): 111–45. [https://doi.org/10.1016/0361-3682\(95\)95744-H](https://doi.org/10.1016/0361-3682(95)95744-H).
- Corvellec, H., Ek, R., Zapata, P., Zapata Campos, M. J. (2016). Acting on Distances: A Topology of Accounting Inscriptions. *Accounting, Organizations and Society*.
- Dambrin, C., Robson, K. (2011). Tracing Performance in the Pharmaceutical Industry: Ambivalence, Opacity and the Performativity of Flawed Measures. *Accounting, Organizations and Society*. 36 (7): 428–55.

- Davidson, W. N., Jiraporn, P., Kim, Y. S., Nemeč, C. (2004). Earnings Management Following Duality-Creating Successions: Ethnostatistics, Impression Management, and Agency Theory. *Academy of Management Journal*. 47 (2) : 267–75.
- Desrosières, A. (2008). *L'argument Statistique I : Pour Une Sociologie Historique de La Quantification*. Paris : Presses de l'École Des Mines.
- . 2012. Est-il Bon, Est-il Méchant ? Le Rôle du Nombre Dans Le Gouvernement de La Cité Néolibérale. *Nouvelles Perspectives En Sciences Sociales : Revue Internationale de Systémique Complexe et D'études Relationnelles*. 7 (2) : 261–95.
- Donet-Vincent, D. (2003). *De Soleil et de Silences : Histoire Des Bagnes de Guyane*. Boutique de l'histoire.
- Espejo, C., Baños, J., Fenech, F. C. (2002). Accounting and Control in the Founding of the New Settlements of Sierra Morena and Andalucia, 1767-72. *European Accounting Review*. 11 (2): 419–39.
- Espeland, W. N., Lom, S. (2015). Noticing Numbers. How Quantification Changes What We See and What We Don't. In *Making Things Valuable* (Eds. Kornberger, M., Justesen, L., Madsen, A. K., & Mouritsen, J.). Oxford: Oxford University Press, 18–37.
- Espeland, W. N., Sauder, M. (2007). Rankings and Reactivity: How Public Measures Recreate Social Worlds. *American Journal of Sociology*. 113 (1): 1–40.
- Ezzamel, M. (1994). Organizational Change and Accounting: Understanding the Budgeting System in Its Organizational Context. *Organization Studies*. 15 (2) : 213–40.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et Punir : Naissance de La Prison*. Gallimard.
- . (2004). *Sécurité, Territoire, Population : Cours Au Collège de France, 1977-1978*. Seuil/Gallimard.
- Fourcade, M. (2011). Cents and Sensibility: Economic Valuation and the Nature of 'nature.' *American Journal of Sociology*. 116 (6): 1721–77.
- Gephart, R. P. (1988). *Ethnostatistics: Qualitative Foundations for Quantitative Research*. SAGE Publications, Incorporated.
- . (2006). Ethnostatistics and Organizational Research Methodologies An Introduction. *Organizational Research Methods*. 9 (4): 417–31.
- Gephart, R. P., Smith, R. S. (2009). An Invitation to Ethnostatistics. *Revue Sciences de Gestion*. 70.
- Hacking, I. (1991). *Styles de Raisonement Scientifique*. J. Rajchman & C. West (Éd.).
- Hines, R. D. (1988). Financial Accounting: In Communicating Reality, We Construct Reality. *Accounting, Organizations and Society*. 13 (3): 251–61.
- Hopper, T., Macintosh, N. (1993). Management Accounting as Disciplinary Practice: The Case of ITT under Harold Geneen. *Management Accounting Research*. 4 (3): 181–216.
- Hopwood, A. G. (1990). Accounting and Organisation Change. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*. 3 (1): 7-17.
- Hoskin, K. W., Macve, R. H. (1986). Accounting and the Examination: A Genealogy of Disciplinary Power. *Accounting, Organizations and Society*. 11 (2): 105–36.
- . (1988). The Genesis of Accountability: The West Point Connections. *Accounting, Organizations and Society*. 13 (1): 37–73.
- . (1994). Writing, Examining, Disciplining: The Genesis of Accounting's Modern Power. In *Accounting as Social and Institutional Practice* (Eds Hopwood, A. G., Miller, P.) Cambridge: Cambridge University Press, 24-67.
- Kurunmäki, L., Miller, P. (2006). Modernising Government: The Calculating Self, Hybridisation and Performance Measurement. *Financial Accountability & Management*. 22 (1): 87–106.

- . (2011). Regulatory Hybrids: Partnerships, Budgeting and Modernising Government. *Management Accounting Research*. 22 (4): 220–41.
- Labardin, P. (2014). The Spatial Downgrading of Accounting Clerks: The Case of Pont-À-Mousson. *Accounting History Review*. 24 (1): 27–45.
- Latour, B. (1986). Visualization and Cognition. *Knowledge and Society*. 6 (1):1–40.
- . (1987). *Science in action: How to follow scientists and engineers through society*. Harvard university press.
- . (1988). The Politics of Explanation: An Alternative. *Knowledge and Reflexivity: New Frontiers in the Sociology of Knowledge*. 10: 155–76.
- Loft, A. (1986). Towards a Critical Understanding of Accounting: The Case of Cost Accounting in the UK, 1914–1925. *Accounting, Organizations and Society*. 11 (2): 137–69.
- McKinlay, A., Pezet, E. (2010). Accounting for Foucault. *Critical Perspectives on Accounting*. 21 (6): 486–95.
- Mennicken, A. (2008). Connecting Worlds: The Translation of International Auditing Standards into Post-Soviet Audit Practice. *Accounting, Organizations and Society*. 33 (4): 384–414.
- Mennicken, A., Miller, P. (2012). Accounting, Territorialization and Power. *Foucault Studies*. 13: 4–24.
- Miles, A. (1988). *Devil's Island: Colony of the Damned*. Berkeley: Ten Speed Press.
- Miller, P. (1990). On the Interrelations between Accounting and the State. *Accounting, Organizations and Society*. 15 (4): 315–38.
- Miller, P., O'Leary, T. (1987). Accounting and the Construction of the Governable Person. *Accounting, Organizations and Society*. 12 (3): 235–65.
- Miller, P., Power, M. (2013). Accounting, Organizing, and Economizing: Connecting Accounting Research and Organization Theory. *Academy of Management Annals*. 7 (1): 557–605.
- Miller, P., Rose, N. (1990). Governing Economic Life. *Economy and Society*. 19 (1): 1–31.
- Morgan, G., Willmott, H. (1993). The 'new' Accounting Research: On Making Accounting More Visible. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*. 6 (4): 3-36.
- Neu, D. (2000). 'Presents' for the 'Indians': Land, Colonialism and Accounting in Canada. *Accounting, Organizations and Society*. 25 (2): 163–84.
- . (2006). Accounting for Public Space. *Accounting, Organizations and Society*. 31 (4–5): 391–414.
- Neu, D., Graham, C. (2006). The Birth of a Nation: Accounting and Canada's First Nations, 1860–1900. *Accounting, Organizations and Society*. 31 (1): 47–76.
- Neu, D., Heincke, M. (2004). The Subaltern Speaks: Financial Relations and the Limits of Governmentality. *Critical Perspectives on Accounting*. 15 (1): 179–206.
- Neu, D., Ocampo E. G., Graham, C., Heincke, M. (2006). 'Informing' Technologies and the World Bank. *Accounting, Organizations and Society*. 31 (7) : 635–62.
- Pierre, M. (2000). *Bagnards : La Terre de La Grande Punition, Cayenne, 1852-1953*. Paris : Editions Autrement.
- . (2006). Le Siècle Des Bagnes Coloniaux (1852-1953). *Criminocorpus. Revue d'Histoire de La Justice, Des Crimes et Des Peines*.
- Power, M. (1997). *The Audit Society: Rituals of Verification*. Oxford: OUP.
- Pollock, N., D'Adderio, L. (2012). Give Me a Two-by-Two Matrix and I Will Create the Market: Rankings, Graphic Visualisations and Sociomateriality. *Accounting, Organizations and Society*. 37 (8) : 565–86.

- Preston, A. M. (1992). The Birth of Clinical Accounting: A Study of the Emergence and Transformations of Discourses on Costs and Practices of Accounting in US Hospitals. *Accounting, Organizations and Society*. 17 (1): 63–100.
- . 2006. Enabling, Enacting and Maintaining Action at a Distance: An Historical Case Study of the Role of Accounts in the Reduction of the Navajo Herds. *Accounting, Organizations and Society*. 31 (6):559–78.
- Preston, A. M., Chua, W. F., Neu, D. (1997). The Diagnosis-Related Group-Prospective Payment System and the Problem of the Government of Rationing Health Care to the Elderly. *Accounting, Organizations and Society*. 22 (2): 147–64.
- Quattrone, P. (2004). Accounting for God: Accounting and Accountability Practices in the Society of Jesus (Italy, XVI–XVII Centuries). *Accounting, Organizations and Society*. 29 (7): 647–83.
- . (2009). Books to Be Practiced: Memory, the Power of the Visual, and the Success of Accounting. *Accounting, Organizations and Society*. 34 (1): 85–118.
- . (2015). Value in the Age of Doubt. In *Making Things Valuable* (Eds. Kornberger, M., Justesen, L., Madsen, A. K., & Mouritsen, J.). Oxford: Oxford University Press, 38.
- Quattrone, P., Hopper, T. (2005). A ‘time–space Odyssey’: Management Control Systems in Two Multinational Organisations. *Accounting, Organizations and Society*. 30 (7): 735–64.
- Qu, S. Q., Cooper, D. J. (2011). The Role of Inscriptions in Producing a Balanced Scorecard. *Accounting, Organizations and Society*. 36 (6): 344–62.
- Radcliffe, V. S. (1998). Efficiency Audit: An Assembly of Rationalities and Programmes. *Accounting, Organizations and Society*. 23 (4): 377–410.
- . (1999). Knowing Efficiency: The Enactment of Efficiency in Efficiency Auditing. *Accounting, Organizations and Society*. 24 (4): 333–62.
- Redfield, P. (2000). *Space in the Tropics. From Convicts to Rockets in French Guiana*. University of California Press.
- Renneville, M. (2007). Les Bagnes Coloniaux: De L’utopie Au Risque Du Non-Lieu. *Criminocorpus. Revue d’Histoire de La Justice, Des Crimes et Des Peines*.
- Robson, K. (1991). On the Arenas of Accounting Change: The Process of Translation. *Accounting, Organizations and Society*. 16 (5–6): 547–70. [https://doi.org/10.1016/0361-3682\(91\)90041-C](https://doi.org/10.1016/0361-3682(91)90041-C).
- . (1992). Accounting Numbers as ‘inscription’: Action at a Distance and the Development of Accounting. *Accounting, Organizations and Society*. 17 (7): 685–708.
- . (1994). Inflation Accounting and Action at a Distance: The Sandilands Episode. *Accounting, Organizations and Society*. 19 (1): 45–82.
- Rose, N. (1991). Governing by Numbers: Figuring out Democracy. *Accounting, Organizations and Society*. 16 (7): 673–92.
- Samiolo, R. (2012). Commensuration and Styles of Reasoning: Venice, Cost–benefit, and the Defence of Place. *Accounting, Organizations and Society*. 37 (6): 382–402.
- Sanchez, Jean-Lucien. (2009). La Relégation Des Récidivistes En Guyane Française. Les Relégués Au Bagne Colonial de Saint-Jean-Du-Maroni, 1887-1953. Thèse de doctorat. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).
- Sargiacomo, M. (2009). Accounting for the ‘good Administration of Justice’: The Farnese State of Abruzzo in the Sixteenth Century. *Accounting History*. 14 (3): 235–67.
- . (2015). Earthquakes, Exceptional Government and Extraordinary Accounting. *Accounting, Organizations and Society*. 42: 67–89.
- Sinclair, A. (1995). The Chameleon of Accountability: Forms and Discourses. *Accounting, Organizations and Society*. 20 (2): 219–37.

- Smith, W. L. (2011). Storytelling in Accounting. In *Proceedings 20 Years of Storytelling and sc'MOI: A Celebration*, 198.
- Smith, W. L., Boje, D. M., Gardner, C. (2004). Using the Ethnostatistics Methodology to Reconcile Rhetoric and Reality: An Examination of the Management Release of Enron's Year End 2000 Results. *Qualitative Research in Accounting & Management*. 1 (2):1-16.
- Toth, S. A. (2003). The Lords of Discipline. The Penal Colony Guards of New Caledonia and Guyana. *Crime, Histoire & Sociétés/Crime, History & Societies*. 7(2): 41-60.
- Walker, S. P. (2016). Revisiting the Roles of Accounting in Society. *Accounting, Organizations and Society*. 49 : 41-50.
- Zysberg, A. (1980). Politique Du Bagne (1820-1850). In *L'impossible Prison. Recherches Sur Le Système Pénitentiaire Au XIXe Siècle* (Eds. Perrot, M.), Paris : Seuil.